

Université de Montréal

La diversification criminelle des fournisseurs de drogues au
Québec

par

Massimo Clemente

École de Criminologie Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures et
postdoctorales en vue de l'obtention du grade de maîtrise en
criminologie

Avril 2020

© Massimo Clemente, 2020

Résumé

La littérature sur la diversification criminelle s'est particulièrement développée au cours des deux dernières décennies. Parmi les études, la diversité dans les activités illicites a été examinée auprès de divers sous-échantillons. Toutefois, aucune n'a été menée sur la versatilité criminelle de fournisseurs de drogues. Pourtant, ces derniers se distinguent quant à plusieurs aspects de leurs activités criminelles. L'objectif principal de ce mémoire est de déterminer quels sont les facteurs ayant une influence sur la diversification criminelle des distributeurs de drogues au Québec.

Pour ce faire, un sous-échantillon de 33 270 fournisseurs de drogues a été circonscrit à l'aide de données d'arrestations policières des années 2003 à 2009. Le résultat émergeant d'une régression logistique ordinale est que les facteurs de diversification criminelle sont essentiellement les mêmes pour notre sous-échantillon et les autres délinquants. Nous constatons également que nous gagnons en rigueur en distinguant les fournisseurs spécialisés dans un marché illicite, des distributeurs dits polydrogues. En effet, les analyses indiquent que ces derniers s'impliquent dans un nombre restreint de types de crimes. Finalement, contrairement à ce qui a été observé dans la littérature sur la diversité criminelle, certaines variables n'ont que peu ou pas d'effet sur la versatilité dans les activités illicites, comme l'intensité criminelle ainsi que l'âge.

Mots-clés : diversification criminelle, index de diversification, fournisseurs de drogues, polydrogue, carrière criminelle, régression ordinale, données d'arrestation policière, crime de marché.

Abstract

The literature on criminal diversification was developed particularly over the past two decades. Among the studies, diversity in illicit activities has been examined in various subsamples. However, no study has been conducted on the criminal versatility of drug providers. However, they differ in several aspects of their criminal activities. The main objective of this work is to determine the factors that influence the criminal diversification of drug distributors in Quebec.

To do this, we use a sub-sample of 33,270 drug providers, created using police arrest data from the years 2003 to 2009. The main result of an ordinal logistic regression is that the factors of criminal diversification are essentially the same for our subsample and other offenders. We also note that we are gaining in rigour by distinguishing suppliers specialized in an illicit market from the so-called polydrugs distributors. Indeed, analyses indicate that these polydrugs distributors are involved in a limited number of crime types. Finally, contrary to what has been observed in the literature on criminal diversity, some variables have little or no effect on versatility in illicit activities, such as criminal intensity and age.

Keywords: criminal diversification, diversification index, drug suppliers, poly-drugs, criminal career, ordinal regression, police arrest data, market crime.

Table des matières

Résumé.....	2
Abstract.....	3
Liste des tableaux.....	6
Liste des abréviations.....	7
Remerciement	8
Introduction.....	10
Recension des écrits et problématique.....	14
Des crimes lucratifs aux fournisseurs de drogues.....	15
Les crimes lucratifs.....	15
Les crimes axés sur le marché	16
Les fournisseurs monodrogues et polydrogues.....	17
La diversification criminelle.....	19
Les indicateurs de la diversification criminelle	20
L’index de diversification criminelle.....	24
L’approche dynamique et l’approche statique.....	27
Le cadre théorique.....	30
Le modèle tripartite de Goldstein (1985).....	30
Un mode de vie dispendieux.....	32
Problématique	34
Lacunes des études existantes.....	34
La question de recherche et sa pertinence.....	35
Les objectifs de recherche.....	36
Méthodologie	38
Échantillon	39
Sous-échantillon.....	40
L’opérationnalisation des concepts.....	41
La variable dépendante	41
Les variables indépendantes	42
Limites méthodologiques.....	44
Stratégie analytique.....	46

La diversification criminelle et les facteurs criminogènes associés	49
Analyses descriptives et bivariées	50
Le degré d'activité criminelle	50
L'index de diversification criminelle.....	51
L'âge	53
Le sexe	54
Les fournisseurs polydrogues	54
La possession simple de drogues dures	55
La possession simple de drogues non dures	55
Le recours à la codélinquance.....	56
Analyses multivariées	57
Discussion	62
Conclusion	68
Les limites du mémoire.....	69
Bibliographie.....	72

Liste des tableaux

Tableau I : Statistiques descriptives sur la diversification criminelle	51
Tableau II : Statistiques descriptives au sein des non-fournisseurs de drogues.....	52
Tableau III : Statistiques descriptives au sein des fournisseurs de drogues	53
Tableau IV : Régression ordinale auprès des non-fournisseurs de drogues.....	58
Tableau V : Régression ordinale auprès des fournisseurs de drogues.....	60

Liste des abréviations

DUC : Déclaration uniforme de la criminalité

FSC : *Forward Specialization Coefficient*

GRC : Gendarmerie Royale du Canada

LRCDas : Loi réglementant certaines drogues et autres substances

MIP : Module d'informations policières

NPS : Nouvelles drogues de synthèse

SPVM : Service de police de la ville de Montréal

SQ : Sûreté du Québec

VD : Variable dépendante

VI : Variable indépendante

Remerciement

Mes premiers remerciements vont à mon directeur de recherche, Carlo Morselli, pour qui j'ai d'abord eu la chance de travailler alors j'étais au baccalauréat. Merci de m'avoir donné ma chance, et de m'avoir accepté au sein de l'équipe. Merci également d'avoir été à l'écoute de mes thèmes de recherche d'intérêt, et de m'avoir orienté vers un projet réalisable et original. Dès le départ, j'ai été surpris par la puissance de tes conseils, qui ont eu des répercussions importantes dans mes travaux. Tes connaissances et ton professionnalisme font de toi un modèle à suivre. Finalement, je te suis reconnaissant d'avoir fait preuve d'autant de patience tout au long de mon parcours.

Je voudrais également remercier Rémi Boivin et Frédéric Ouellet pour leur franchise et leur accessibilité. Leurs nombreux commentaires, souvent tranchants, mais toujours formateurs, m'ont permis de cibler plusieurs éléments à améliorer afin de continuer à progresser. Ces prises de conscience ont non seulement concerné mes connaissances et mon savoir-faire, mais m'ont également amené à travailler sur moi-même afin de devenir un étudiant-chercheur davantage autonome et critique. Très certainement, je continuerai à vouloir me surpasser, puisque grâce à vous, j'ai découvert que l'adversité m'est une source de défis personnels. Merci à Marc Ouimet pour sa grande ouverture et sa disponibilité. Merci également d'avoir examiné patiemment ma base de données, qui au départ, me semblait être une énorme bête à apprivoiser.

Merci à mes collègues et amis, qui ont agrémenté tous ces moments de rédaction et qui m'ont porté assistance lors de périodes de questionnements. J'aimerais tout particulièrement remercier Claudine Gagnon, avec qui j'ai eu la chance de travailler pendant plusieurs années. Merci d'avoir cru en moi dès le départ, et de m'avoir choisi comme collègue et ami. Je n'ai jamais cessé d'être impressionné par la rigueur de ton enseignement. Ces nombreux moments de corrections m'ont été grandement formateurs et agréables. Tes commentaires et conseils m'ont permis d'améliorer mon sens critique, et plusieurs autres compétences que l'on n'apprend habituellement pas dans le cadre de cours universitaires. Ces développements m'ont grandement aidé dans mon cheminement académique, et à être l'étudiant-chercheur que je suis désormais.

Un grand merci à ma famille qui n'a jamais cessé de me soutenir, et qui n'a toujours voulu que mon bonheur et ma réussite. Votre amour inconditionnel et vos encouragements à persévérer mon été une profonde source de motivation. Merci également de m'avoir procuré aide et ressources, qui depuis fort longtemps, m'ont permis de me concentrer pleinement à mes études ainsi qu'à mon épanouissement personnel. Merci à ma sœur pour ses nombreuses corrections, ainsi que ses transferts de connaissances en édition numérique.

Enfin, un merci tout spécial à ma copine, qui a été la partenaire de vie idéale jusqu'à présent et qui le demeurera pour notre futur ensemble. Merci d'avoir été aussi attentionnée, compréhensive, et à l'écoute tant de mes passions que de mes inquiétudes. Ta présence à mes côtés m'a permis de concilier mes études avec les autres sphères de ma vie, afin de réussir sans oublier le plus important. Puissent les prochaines années nous donner le temps de réaliser d'autres succès bien à nous. « Tu es ma personne préférée ».

Introduction

La criminalité lucrative suscite un intérêt marqué parmi les études sur les carrières criminelles (Ouellet et Bouchard, 2017; Ouellet et Laferrière, 2016; Naylor, 2003). La typologie des crimes de Naylor (2003) divise cette forme de crimes en trois sous-types, soit les crimes commerciaux, les crimes de prédatons et les crimes de marché. À ce propos, la littérature sur les trafiquants de drogues demeure relativement limitée (Adler, 1993; Decker et Chapman, 2008; Desroches, 2005). Pourtant, les crimes de marché comportent certaines particularités. D’abord, Naylor (2003) explique que les crimes de marché n’engendrent pas de victime au sens traditionnel du terme. Ensuite, les délinquants impliqués au sein de marchés illicites ont davantage recours à la codélinquance comme forme de passage à l’acte (Carrington et coll., 2013; Morselli et coll., 2015). Finalement, les fournisseurs de drogues se spécialiseraient dans les crimes axés sur le marché en commettant un nombre important de délits de ce type (Morselli et Tremblay, 2004b).

Dans leur rapport, Bouchard et coll. (2015) ont distingué la possession de drogues et la fourniture de drogues. S’inspirant de leur division, nous proposons la notion de fournisseurs de drogues. Ainsi, nous regroupons l’ensemble des délinquants commettant des délits liés aux stupéfiants, en excluant l’infraction de possession simple de drogues. Les drogues que les fournisseurs choisissent de vendre constituent un paramètre étudié d’au moins deux façons dans la littérature scientifique. Dans la première, les marchés illicites sont cloisonnés. Ainsi, il est postulé que les distributeurs soient spécialisés dans la vente d’un type de produit illicite. Hughes et coll. (2017) qualifient ses trafiquants de monodrogues. Dans la seconde approche, plus récente, les chercheurs s’intéressent à la diversité des drogues trafiquées. Les fournisseurs sont alors qualifiés de polydrogues (Rubin et coll., 2013). Nous savons peu de choses sur cette particularité d’activités illicites axées sur le marché. En l’occurrence, peu ou pas d’études se sont explicitement intéressées à la diversité criminelle de ces fournisseurs de drogues.

Les définitions de la diversification criminelle peuvent varier parmi les études. Néanmoins, elles renvoient toutes au degré auquel les délinquants diversifient leurs activités illicites au cours d’une période donnée (Armstrong, 2008). Maintes recherches ont montré que les délinquants sont nombreux à s’impliquer dans un large éventail de crimes (Farrington,

1986; Farrington et coll., 1988; Humphrey et Gibbs Van Brunschot, 2017; Miethe et coll., 2006; Nieuwebeerta et coll., 2011; Paternoster et coll., 1998; Piquero et coll., 2003).

Bien que les divers travaux aient porté sur le même concept de diversification criminelle, les indicateurs varient selon les études (Humphrey et Gibbs Van Brunschot, 2017; Sullivan et coll., 2009). Parmi les mesures utilisées, on retrouve notamment les matrices de transition (Blumstein et coll., 1988), le Forward Specialization Coefficient (FSC) de Farrington (1986), ainsi que l'index de diversification criminelle (Mazerolle et coll., 2000; Ouellet et Laferrière, 2016; Sullivan et coll., 2006; 2009). Cette dernière mesure est la plus utilisée par les travaux récents.

Parmi les études sur diversification criminelle, certaines l'ont envisagée en tant que concept dynamique (Blumstein et coll., 1988; DeLisi et coll., 2018; DeLisi et Piquero, 2011; Farrington, 1986; Farrington et coll., 1988; Francis et Humphreys, 2016; McGloin et coll., 2008; Paternoster et coll., 1998; Steffensmeier et Ulmer, 2005; Sullivan et coll., 2006). Ces travaux ont montré que la majorité des trajectoires criminelles sont à la fois marquées par des épisodes de diversification et de spécialisation, et que cette spécialisation criminelle s'accroît avec l'âge (McGloin et coll., 2007; Shover 1996, Steffensmeier et Ulmer 2005, Sullivan et coll. 2006).

D'autres études ont considéré la versatilité dans les activités illicites comme un concept global (statique) (Lynam et coll., 2004; Mazerolle et coll., 2000; Piquero et coll., 1999). Selon cette approche, la diversification criminelle est inférée par la commission d'un nombre élevé de types de délits sur une période donnée (Lussier, 2005). Bien que cette approche ne tienne pas compte de l'aspect dynamique de la diversification criminelle, elle comporte néanmoins certains mérites. Une conception statique est suffisante afin de (1) examiner la versatilité criminelle de sous-populations (2) comparer cette diversité criminelle entre sous-échantillons (3) comparer les prédicteurs de la diversité criminelle entre sous-échantillons (Wright et coll., 2008) et (4) considérer la diversité des drogues trafiquées par certains fournisseurs que Rubin et coll. (2013) qualifient alors de polydrogues.

Le présent mémoire est divisé en quatre chapitres. Le premier chapitre portera sur la recension des écrits et sera divisé en trois sous-sections. La première sous-section

introduira les divers types de crimes lucratifs. Une attention particulière sera portée aux crimes axés sur le marché. À ce propos, une partie abordera la distinction entre les fournisseurs monodrogues et polydrogues (Hughes et coll., 2017). La deuxième sous-section portera sur la diversification criminelle. Ses principales mesures seront examinées et l'index de diversification criminelle sera présenté de façon plus exhaustive. Puis, une distinction entre l'approche dynamique et l'approche statique permettra de situer le mémoire dans la seconde approche. Un cadre théorique sera élaboré dans la troisième sous-section. À la suite de cette recension, deux limites persistantes dans la littérature seront identifiées. De ces limites découlera la problématisation de notre thème de recherche. Une attention particulière sera portée sur la justification de notre choix de population cible. Nous concluons ce chapitre par une question de recherche, l'établissement de l'objectif principal, ainsi qu'une présentation des objectifs spécifiques.

Le deuxième chapitre portera sur la méthodologie de recherche. Il sera question de l'échantillon utilisé, du sous-échantillon, de l'opérationnalisation des variables, des limites pouvant miner la crédibilité de nos résultats, ainsi que de la stratégie analytique. Au troisième chapitre, les résultats seront présentés. D'abord, un portrait de la diversification criminelle des fournisseurs de drogues au Québec sera dressé. Ensuite, les analyses multivariées permettront d'identifier les facteurs ayant davantage d'influence sur la diversification criminelle de ce sous-échantillon. En outre, il sera question de comparer ces facteurs de diversification criminelle avec ceux des autres délinquants. Finalement, la conclusion permettra de souligner les principaux résultats obtenus dans le cadre des analyses. Les limites de ce mémoire seront présentées, de même que certaines avenues de recherches pour les travaux futurs.

Recension des écrits et problématique

Le premier chapitre présentera d'abord de la typologie de Naylor (2003) à l'égard de la criminalité lucrative. Une attention particulière sera portée aux crimes axés sur le marché. Une partie sera d'ailleurs consacrée à la distinction entre les fournisseurs monodrogues et polydrogues (Hughes et coll., 2017). La deuxième sous-section portera sur la diversification criminelle et ses principales mesures seront examinées. L'index de diversification criminelle sera présenté de façon plus exhaustive. Ensuite, une distinction entre l'approche dynamique et l'approche statique permettra de situer le mémoire dans la seconde approche. Un cadre théorique sera élaboré dans la troisième sous-section. Nous nous référerons plus particulièrement au modèle tripartite de Goldstein (1985). Cette recension des écrits mènera à notre problématique, où deux limites de la littérature seront soulevées. Nous concluons ce chapitre par une question de recherche, laquelle conduira à nos objectifs de recherche.

Des crimes lucratifs aux fournisseurs de drogues

Les crimes lucratifs

La criminalité lucrative suscite un intérêt marqué parmi les études sur les carrières criminelles (Ouellet et Bouchard, 2017; Ouellet et Laferrière, 2016; Naylor, 2003). Naylor (2003) la définit comme une activité illicite orientée vers un profit monétaire ou matériel. Selon Goldstein (1985), des consommateurs peuvent s'impliquer dans cette forme d'activités criminelles afin de subvenir à un besoin onéreux d'usage d'héroïne ou de cocaïne. Naylor (2003) divise les délits lucratifs en trois types. D'abord, les crimes *commerciaux* comprennent notamment les fraudes et le blanchiment d'argent. Bien qu'engendrant des victimes, ces délits sont commis dans le cadre d'activités courantes du milieu des affaires. Naylor (2003) explique qu'ils sont essentiellement perpétrés par des entrepreneurs, des investisseurs et des corporations.

Tout comme les crimes *commerciaux*, les crimes de prédation engendrent des gains monétaires ou matériels au détriment de victimes. En effet, ces délits concernent la redistribution non consentie de biens d'autrui (Naylor, 2003). Dans son étude, Shover (1996) a montré que certains délinquants persistaient dans la commission de vols et de cambriolages. Morselli et Tremblay (2004b) qualifient ces actes de délits *d'appropriation*.

En ce sens, cette forme spécifique d'infractions est issue des crimes contre les biens (Ouellet et Bouchard, 2017). La partie suivante introduira la notion de crimes axés sur le marché.

Les crimes axés sur le marché

Les crimes axés sur le marché concernent essentiellement l'offre de biens et de services illégaux (Paoli, 2002). Selon Reuter (1983), ces activités illicites concernent le trafic, l'importation et l'exportation de drogues, mais également le prêt usuraire et les paris sportifs illégaux. Naylor (2003) ajoute que: « *most of what are today regarded as market-based offences date from decisions in the early part of the twentieth century to criminalize personal vice – the consumption of drugs or alcohol, gambling, prostitution, etc.* » (p.85). La criminalité axée sur le marché de drogues est l'une des activités illicites les plus profitables (Desroches, 2005; Morselli, 2001; Paoli, 2014). Pourtant, la littérature sur les trafiquants de drogues demeure relativement limitée (Adler, 1993; Decker et Chapman, 2008; Desroches, 2005). La présente partie vise à présenter certaines particularités des crimes axés sur le marché ainsi que de leurs auteurs. Une attention particulière est portée aux marchés de drogues. En s'inspirant de Bouchard et coll. (2015), nous utilisons la notion de fournisseurs de drogues afin de regrouper l'ensemble des criminels commettant des délits liés aux drogues, à l'exception de la possession simple de tels produits illicites.

En premier lieu, malgré l'absence de normes formelles entre trafiquants (Reuter, 1983), Naylor (2003) explique que les crimes de marché n'engendrent pas de victime au sens traditionnel du terme. En effet, il s'agit de transactions consenties entre producteurs, vendeurs et clients (Naylor, 2003). Selon Felson (2006), ces échanges de ressources forment des relations mutualistes, dans la mesure où les délinquants obtiennent ce qu'ils veulent : l'acheteur s'empare du produit et le vendeur s'enrichit. De surcroît, Adler (1993) ainsi que Desroches (2005) ont montré que les trafiquants tendent à restreindre leurs transactions auprès de contacts en lesquels ils ont davantage confiance. De par cette connivence et l'absence de victime, les crimes axés sur le marché sont moins susceptibles d'être dénoncés à la police. Ouellet et Bouchard (2017) ont trouvé que: « *the more offenders specialize in market crimes for a given month, the lower the risks of being arrested* » (p.16).

En deuxième lieu, dû à leur implication au sein de marchés illicites, certains délinquants ont davantage recours à la codélinquance comme forme de passage à l'acte. Carrington et coll. (2013) ont montré que les crimes commis avec la présence d'un complice étaient plus fréquents dans les affaires de trafic, de production, d'importation et d'exportation de drogues. Morselli et coll. (2015) ont trouvé que 42 % des codélinquants étaient impliqués dans des crimes de marché, alors qu'il ne s'agissait que de 25 % des autres délinquants. Bien entendu, comme l'a soulevé Gagné-Tardif (2012), considérer la codélinquance en contexte de crime axés sur le marché pourrait sembler tautologique. C'est que la commission d'un crime de marché nécessite l'implication d'au moins deux individus (Morselli et Tremblay, 2004a; Naylor, 2003). Néanmoins, l'utilisation de données d'arrestations policières a montré que les fournisseurs de drogues sont nombreux à se faire arrêter en solo (Iwanski et Frank, 2014).

En troisième lieu, les fournisseurs de drogues se spécialiseraient dans les crimes de marché en commettant un nombre élevé de délits de ce type. En effet, selon Ouellet et Bouchard (2017), cette forme particulière de crimes comporte généralement un nombre élevé de transactions illicites. Morselli et Tremblay (2004a) ajoutent que: « *Market offenders are more active because there is a demand for the goods and services that they offer* » (p. 787). Ainsi, Ouellet et Bouchard (2017) ont calculé que les crimes axés sur le marché représentent en moyenne 68,9 % des crimes lucratifs des délinquants. Dans leur étude, Morselli et Tremblay (2004b) ont trouvé que seulement 20 % des délinquants commettaient à la fois des crimes de marché et des crimes contre les biens. En somme, des études confirment la pertinence de considérer séparément les crimes de marché des autres formes d'activités illicites.

Les fournisseurs monodrogues et polydrogues

Les drogues que les fournisseurs choisissent de vendre constituent un paramètre étudié de deux façons dans la littérature scientifique. Dans la première, les marchés illicites sont cloisonnés. Ainsi, il est postulé que les distributeurs soient spécialisés dans la vente d'un type de produit illicite. Hughes et coll. (2017) qualifient ses trafiquants de monodrogues. Ce type de trafiquant a fréquemment été observé dans les études qualitatives (Adler, 1993; Bourgois, 2002; Jacobs, 1999). Dans l'étude de Desroches (2005), près de la totalité des

grossistes étaient spécialisés dans la vente de cocaïne. Seulement cinq des participants étaient actifs dans différents marchés illicites de drogues. En plus de considérer les trafiquants de cocaïne, Bouchard et Tremblay (2005) se sont également intéressés aux vendeurs de cannabis, d'héroïne et de crack. Les produits sont cependant demeurés étudiés séparément. La proportion des trafiquants dits monodrogues varie selon les études. Elle varie de 57 % (Malm et Bichler, 2011) à 93 % et plus (Desroches, 2005; Gallupe et coll., 2011; Mason et Bjerk, 2011), en passant par 62 % dans l'étude de Pearson et Hobbs (2001) et 77 % dans celle de Natarajan, Zanella et Yu (2015).

Dans la seconde approche qui est plus récente, les chercheurs s'intéressent à la diversité des drogues transactionnées. Les fournisseurs sont alors qualifiés de polydrogues (Hughes et coll., 2017). Dans l'étude de Jacobs (1999), certains revendeurs trafiquaient à la fois de l'héroïne et du crack. Dans l'étude de Pearson et Hobbs (2001), certains trafiquants vendaient uniquement des drogues de style *rave*, telles les amphétamines et de l'ecstasy. En revanche, d'autres étaient impliqués dans les chaînes d'approvisionnement de maintes drogues. Selon Tremblay (1993), cette versatilité peut découler de la demande de multiples drogues de certains clients. D'autres études suggèrent que ce comportement peut être commis afin de générer davantage de profits financiers (Bouchard et Ouellet, 2011), ou encore d'éviter les arrestations policières (Desroches, 2005; Tremblay, 1993).

Jusqu'à récemment, aucune étude n'avait explicitement eu pour objectif de recherche d'examiner cette variété de drogues trafiquées par des fournisseurs. Puis, dans leurs analyses, Gallupe et coll. (2011) ont créé une variable binaire indiquant si l'individu a été arrêté ou non pour plus d'un type de drogue. Ils ont trouvé que ces délinquants étaient polydrogues dans seulement 7 % des cas. Cette étude n'a toutefois considéré que le cannabis et les amphétamines. Bouchard et Ouellet (2011) se sont intéressé aux trafiquant de cannabis et de cocaïne. Dans leur étude, une variable indiquait si les délinquants trafiquaient ces deux produits simultanément.

Ensuite, les études ont inclus davantage de drogues dans leurs analyses. Bright et Ritter (2011) ont ajouté l'héroïne et autres opioïdes, les amphétamines et la MDMA, les stéroïdes, les hallucinogènes, et les autres drogues. Hughes et coll. (2016a) ont inclus toutes drogues, plants et précurseurs. Ils ont découvert que comparativement aux spécialistes, les

trafiquants polydrogues sont plus susceptibles de distribuer des amphétamines, de la MDMA et de la cocaïne, et sont moins susceptibles de trafiquer de l'héroïne. Les auteurs se sont cependant limités à l'importation comme type de crime lié aux drogues. Bouchard et coll. (2012) ont quant à eux inclus toutes infractions associées aux amphétamines de type stimulant (ATS). En somme, les drogues et les types de délits compris dans les analyses varient selon les études. Néanmoins, ces dernières tendent à être davantage inclusives à ces égards.

Dans l'étude des fournisseurs polydrogues, Rubin et coll. (2013) dressent la distinction entre la notion de diversification et celle de la diversité. Ces deux approches comportent toutes deux certains mérites. Une brève présentation permet de situer le mémoire au sein de la seconde approche. S'inscrivant au sein de l'approche dynamique de la délinquance (Miethe et coll., 2006; Osgood et Schreck, 2007), la notion de diversification renvoie au processus par lequel un vendeur offre un produit différent que celui offert précédemment. Les trafiquants de cocaïne étudiés par Adler (1993) trafiquaient auparavant du cannabis. Dans l'étude de Jacobs (1999), certains revendeurs de crack ont substitué cette drogue pour l'héroïne, puisque l'offre de crack dépassait sa demande. Gallupe et coll. (2011) ont montré qu'un changement de produit trafiqué augmente les risques d'arrestation.

La notion de diversité s'inscrit, quant à elle, dans une perspective globale et est définie par le fait de trafiquer plus d'un produit simultanément. D'une part, certains revendeurs vendent maintes drogues à des clients leur étant fidèles (Tremblay, 1993). D'autre part, plusieurs fournisseurs diversifient leur demande en effectuant des transactions avec bon nombre de clients différents (Morselli et Tremblay, 2004a). Dans l'étude de Jacobs (1999), certains revendeurs trafiquaient de l'héroïne, tout en continuant de vendre du crack. En terminant, tant la diversification que la diversité pourrait résulter de l'intention d'un fournisseur de générer davantage de profits financiers (Bouchard et Ouellet, 2011), ou d'éviter de se faire prendre (Desroches, 2005; Tremblay, 1993).

La diversification criminelle

Les définitions de la diversification criminelle peuvent varier parmi les études. Néanmoins, elles renvoient toutes au degré auquel les délinquants diversifient leurs activités illicites au

cours d'une période donnée (Armstrong, 2008). Maintes recherches ont montré que les délinquants sont nombreux à s'impliquer dans un large éventail de crimes (Farrington, 1986; Farrington et coll., 1988; Humphrey et Gibbs Van Brunschot, 2017; Miethe et coll., 2006; Nieuwbeerta et coll., 2011; Paternoster et coll., 1998; Piquero et coll., 2003). Dans leur méta-analyse, DeLisi et Piquero (2011) ont répertorié 364 études issues du paradigme de la carrière criminelle menées entre 2000 et 2011. Ils ont confirmé que les contrevenants tendent à être versatiles dans leurs activités illicites.

Bien que moins nombreux, d'autres délinquants ne s'impliquent que dans un nombre restreint de types de délits au cours de leur carrière criminelle. Ils sont alors désignés spécialistes (Lussier, 2005). McGloin et ses collaborateurs (2007) ont montré que cette spécialisation criminelle est particulièrement présente parmi les criminels plus âgés. Il est toutefois pertinent de mentionner que la nature et l'étendue des types de crimes considérés varient d'une étude à l'autre. En effet, bien que certains types de délits soient habituellement considérés dans les analyses¹, aucun standard ne s'impose quant à la façon de circonscrire les divers types de délits (Mazerolle et coll., 2000). Ainsi, maintes études ont également inclus des formes particulières de crimes. McGloin et Piquero (2010) ainsi que Bouffard et Zedaker (2016) ont considéré séparément les crimes contre la propriété et les délits liés aux stupéfiants. Bouchard et coll. (2015) ainsi que Ouellet et Tremblay (2014) ont fait de même avec les crimes de marché. DeLisi (2003) a fait de même avec les crimes économiques (aussi désignés crimes en col blanc).

Les indicateurs de la diversification criminelle

Bien que les divers travaux aient porté sur le même concept de diversification criminelle, les indicateurs varient selon les études (Humphrey et Gibbs Van Brunschot, 2017; Sullivan et coll., 2009). Comme l'expliquent Sullivan et coll. (2009):

The fact that previous work has not explicitly compared a number of these methods might partly be due to data constraints [...] each of the methods requires data with certain attributes, such as knowledge of how offenses are sequenced, ample indicators of crime types (e.g., a number of items for violence and non-violence),

¹ Les crimes contre la personne et contre la propriété, notamment.

and a healthy amount of criminal activity from which to derive patterns. Very few data sets meet these requirements (p.421).

Parmi les mesures utilisées, on retrouve les matrices de transition (Blumstein et coll., 1988), le *Forward Specialization Coefficient* (FSC) de Farrington (1986), le *log* naturel de Britt (1996), les analyses de classes latentes (Mazerolle et McPhedran, 2019; Sullivan et coll., 2009), la théorie de réponse aux items d'Osgood et Schreck (2007), le coefficient de spécialisation criminelle² utilisé par DeLisi et coll. (2011), ainsi que l'index de diversification criminelle (Mazerolle et coll., 2000; Ouellet et Laferrière, 2016; Sullivan et coll., 2006; 2009). Cette partie dresse un portrait des principaux indicateurs de la diversité criminelle. Comme l'indice de diversité criminelle est la mesure la plus utilisée dans la littérature et celle utilisée pour ce mémoire, elle sera présentée en détail dans la sous-section suivante.

Les matrices de transition

Parmi les études où les matrices de transition ont été utilisées, les résultats ont montré qu'une versatilité était bien présente dans les activités illicites (Blumstein et coll., 1988; Britt, 1996; Farrington, 1986; Farrington et coll., 1988; Piquero et coll., 1999; Wolfgang et coll., 1972). Ces matrices constituent des tableaux dans lesquels une dyade d'infractions est associée à chaque délinquant. Comme l'expliquent Blumstein et coll. (1988): « *In a transition matrix, all offenders share a common pair of successive arrests, and the matrix characterizes the changes in offense types within that pair* » (p.312). Ainsi, ces mesures agrégées renseignent sur les *transitions* vers différents types de crimes (Blumstein et coll., 1988; Lussier, 2005; Piquero et coll., 1999). Cette approche est limitée dans la mesure où le résultat est davantage influencé par la similitude ou la différence entre deux délits consécutifs que par *l'ensemble* des délits. Osgood et Schreck (2007) donnent l'exemple de deux triades composées des mêmes crimes, mais ordonnés différemment. D'une part, une spécialisation criminelle dans le vol serait détectée pour la séquence vol-vol-cambriolage. D'autre part, elle serait absente dans la séquence vol-cambriolage-vol. Ainsi, selon Sullivan et coll. (2006), l'interprétation des résultats aux matrices de transition est susceptible d'être

² Communément désigné par l'acronyme OSC, signifiant *offense specialization coefficient*.

inadéquate en raison de la manière dont les infractions sont agrégées. Finalement, les matrices de transition ont été critiquées par Farrington et coll. (1988) puisqu'elles sont influencées par la fréquence des délits de chaque type, ainsi que par l'étendue de l'échantillon. Notamment en raison de ces limites, ils ont développé le *Forward Specialization Coefficient*.

Le Forward Specialization Coefficient (FSC)

Ayant été amplement utilisé (Armstrong, 2008; Britt, 1996; Piquero et coll., 1999), le FSC de Farrington et coll. (1988) constitue une formule associée aux matrices de transition. En effet, Armstrong (2008) explique que: « *The calculation of the FSC relies on an offense transition matrix containing the joint distribution of offense types for two consecutive occasions. For instance, the first offense transition matrix for arrests contains the joint distribution of offense types for the first and second arrests. An FSC is calculated for each of the diagonal cells of the offense transition matrix* » (p. 369). Ainsi, tout comme matrices présentées précédemment, le FSC renseigne sur la tendance d'un délinquant à passer d'un type de crimes à un autre. Ce coefficient est une mesure standardisée, dans la mesure où son score varie de 0 à 1. Une spécialisation criminelle parfaite, soit lorsque tous les délits sont différents, est indiquée par la valeur un (1). Britt (1996) a tenté de remettre en question la clarté de cette échelle de mesure. Par exemple, un score de 0,9 indiquerait le fait d'être à dix pourcent (10 %) d'une spécialisation criminelle complète, ce qui serait ambigu. Paternoster et coll. (1998) ont rétorqué que cette critique était exagérée et que l'interprétation du FSC est somme toute intuitive. Britt (1996) a également soulevé qu'en raison de la distribution inconnue des observations, cette mesure ne permet pas d'effectuer des analyses comparatives entre sous-groupes de délinquants. En réponse à cette limite, Paternoster et coll. (1998) ont montré que la distribution du FSC était *relativement* normale. Il s'agit néanmoins une mesure agrégée de la délinquance, tout comme les matrices de transition (Mazerolle et coll., 2000; Osgood et Schreck, 2007; Sullivan et coll., 2006).

Les analyses de classes latentes

Mazerolle et McPhedran (2019) définissent les analyses de classes latentes comme une technique statistique identifiant des regroupements de délinquants en fonction de certaines

caractéristiques. Ainsi, une spécialisation criminelle serait indiquée par la présence d'un regroupement constitué autour d'un type de délits. À l'opposé, une versatilité criminelle serait indiquée par l'identification d'un groupe hétérogène en termes d'activités illicites. Bien qu'elles permettent d'analyser la diversité criminelle, les analyses de classes latentes ont peu été utilisées dans la littérature. Par ailleurs, elles peuvent amener à confondre la fréquence et la spécialisation criminelle (Sullivan et coll., 2009). En effet, des délinquants peuvent être catégorisés ensemble pour avoir commis un nombre élevé de crimes d'un certain type, tout en étant diversifiés dans leurs activités criminelles.

La théorie de réponse aux items

Introduite par Osgood and Schreck (2007), cette mesure consiste en un modèle de régression multiniveaux. Plus précisément, il s'agit d'une analyse à deux niveaux. Le premier permet de détecter la présence de diversification criminelle. Le cas échéant, le second niveau examine le lien entre des covariables et cette dernière. Toutefois, comme l'expliquent Sullivan et coll. (2009), cette méthode de mesure comporte des postulats supplémentaires pouvant miner sa compatibilité avec maints designs de recherche.

D'autres indicateurs de la diversité criminelle

Bien que peu utilisées dans la littérature, certaines mesures s'ajoutent aux indicateurs présentés ci-dessus. Le coefficient de spécialisation criminelle³ (DeLisi et coll., 2011) est calculé en divisant la fréquence d'un délit spécifique par le nombre total d'infractions d'un délinquant. Le score obtenu varie entre 0 et 1, où 1 représente une spécialisation criminelle parfaite. De façon similaire, Ouellet et Bouchard (2017) ont calculé le pourcentage des crimes de marché sur l'ensemble des délits répertoriés : « *Our measure reflects the proportion of market crimes committed by individuals, which we calculated by dividing the number of market crimes by the total number of crimes* » (p.11). Finalement, certaines études récentes ont utilisé le coefficient Jaccard (J) (Deslauriers-Varin et Beauregard, 2013; Fox et Farrington, 2016). Cet indicateur permet de mesurer ce qui est appelé la *consistance*

³ Communément désigné par l'acronyme OSC, signifiant *offense specialization coefficient*.

criminelle. Il s'agit essentiellement d'évaluer le degré de similarité et entre les crimes commis par un délinquant.

L'index de diversification criminelle

L'index de diversité criminelle (D) a initialement été développé par Simpson (1949) afin d'examiner la biodiversité animale d'un écosystème (Agresti et Agresti, 1978). Selon Agresti et Agresti (1978), cet indice permettait « *a description of the dispersion of the population over a number of nominal categories* » (p.204). Ensuite, il a graduellement été intégré à la littérature sur la diversification criminelle. Certaines études l'ont utilisé sur des données autorévélées (McGloin et coll., 2007; Ouellet et Laferrière, 2016; Sullivan et coll., 2006). D'autres études l'ont utilisé sur des données officielles, (Charette et van Koppen, 2016; Humphrey et Gibbs Van Brunschot, 2017; Mazerolle et coll., 2000; Miethe et coll., 2006; Piquero et coll., 1999; Sullivan et coll., 2009; Wright et coll., 2008). Appliqué aux carrières criminelles, cet indicateur mesure le degré auquel un délinquant commet des délits de types variés à l'intérieur d'une unité temporelle. Considéré autrement, il peut représenter les probabilités que deux crimes aléatoirement sélectionnés dans une période délimitée soient de types différents (Osgood et Schreck, 2007; Piquero et coll., 1999). La formule permettant de calculer le score D est la suivante⁴ (Francis et Humphreys, 2016) :

$$D = 1 - \sum_{j=1}^J \hat{p}_j^2$$

Ci-dessus, j représente une catégorie; J représente le nombre de catégories; et p représente la proportion de délits du type de crimes j . Le résultat minimal possible à cette mesure est zéro (0), ce qui représente une spécialisation criminelle parfaite. En d'autres termes, ce score signifie que tous les délits sont d'un même type. À mesure qu'un délinquant diversifie ses types de délits, son score se rapproche de la valeur maximale. Toutefois, il est pertinent

⁴ Pour une application de la formule de l'indice de diversité criminelle, voir Sullivan et coll. (2006) ou encore Ouellet et Laferrière (2016).

de mentionner que « *the diversity index provides a quantitative measure of specialization, but it does not offer insight into the type(s) of crime in which offenders specialize* » (Sullivan et coll., 2009: 423).

Le nombre de types de crimes inclus aux analyses varient toutefois parmi les études. Il est pertinent de mentionner que lorsque cet indice a été développé en écologie, le total d'espèces des écosystèmes (constituant les catégories) était inconnu (Simpson, 1949). Bien qu'elles soient préalablement circonscrites pour les études sur la diversité criminelle, il n'y a aucun standard quant à la façon de regrouper les délits (Mazerolle et coll., 2000). Or, le nombre de catégories influence le résultat à l'indice. Francis et Humphreys (2016) ont montré que la diversification criminelle croit conjointement au nombre de types de crime inclus aux analyses. Effectivement, avec des catégories restreintes, il y a moins de chances que deux délits y soient regroupés. Le nombre de catégories influence également le score maximal, qui représente une diversification criminelle complète. Par exemple, cette valeur maximale est de 0,667 pour trois (3) types; de 0,75 pour quatre (4) types; et de 0,80 pour cinq (5) catégories d'infractions. La formule de la valeur maximale à l'index de diversification criminelle est la suivante (Francis et Humphreys, 2016; Mazerolle et coll., 2000) :

$$D_{\max} = (J - 1) / J$$

Ci-haut, D_{\max} représente la valeur maximale et donc une diversification criminelle parfaite. Le résultat à l'indice de diversité s'interprète en rapport à cette valeur. La lettre J représente le nombre de types de crimes inclus aux analyses. Selon Sullivan et coll. (2009), la variation du D_{\max} entre les études pourrait sembler discréditer toutes comparaisons entre elles. Bien que les résultats à l'indice puissent alors être transposés sur un (1), cette standardisation n'a été appliquée que lorsque le nombre de catégories (J) variait au sein d'une étude (Fox et Farrington, 2016; Francis et Humphreys, 2016; Sullivan et coll., 2006).

L'index de diversité criminelle et l'intensité criminelle

La littérature montre que l'index de diversité criminelle est influencé par le degré d'activités illicites d'au moins trois façons. D'abord, l'indice ne peut pas être utilisé auprès d'individus n'ayant commis qu'un délit (Bouffard et Zedaker, 2016; Brame et coll., 2004;

Ouellet et Laferrière, 2016; Sullivan et coll., 2006; 2009). C'est que le score serait automatiquement de zéro (0) et indiquerait donc à tort une spécialisation parfaite. Généralement, environ 20 % des délinquants sont retirés des analyses en raison de cette propriété (Bouffard et Zedaker, 2016; Fox et Farrington, 2016; Sullivan et coll., 2009).

Ensuite, maintes études ont montré que le résultat à l'index de diversité criminelle augmente conjointement au nombre d'infractions criminelles (Fox et Farrington, 2016; Mazerolle et coll., 2000; McGloin et coll., 2007; Nieuwbeerta et coll., 2011; Sullivan et coll., 2006; 2009). Dans l'étude de Sullivan et coll. (2009), le score à l'indice était de 0,35 pour deux délits, de 0,48 pour trois délits et continuait d'augmenter jusqu'à la commission de huit délits et plus, où le résultat était de 0,69. Francis et Humphreys (2016) ont également validé cette association à l'aide de données d'arrestations policières. De surcroît, ce lien a été observé tant lorsque les délits étaient regroupés en trois catégories qu'en dix catégories.

Finalement, le score maximal à l'index de diversité criminelle ne peut pas être atteint lorsque les catégories circonscrites sont plus nombreuses que les crimes répertoriés (McGloin et coll., 2007; Nieuwbeerta et coll., 2011; Ouellet et Laferrière, 2016; Sullivan et coll., 2006; 2009). Le cas échéant, la versatilité criminelle serait sous-estimée, et ce, même si tous les délits étaient de types différents (Sullivan et coll., 2009). Ainsi, selon Francis et Humphreys (2016), les résultats à l'index de diversité doivent être interprétés prudemment lorsque le degré d'activités criminelles est faible.

À notre connaissance, seul Brame et coll. (2004) ont tenté de remettre en question l'association entre l'intensité criminelle et la versatilité criminelle. Utilisant des données policières sur des jeunes de Philadelphie, ils ont comparé les résultats obtenus à l'aide de deux modèles : l'un basé sur l'hypothèse que les deux notions étaient liées; l'autre reposant sur leur indépendance statistique. Selon leurs résultats, le second modèle était plus adapté. Les chercheurs ont conclu qu'un délinquant pourrait donc diversifier ses activités illicites malgré un faible nombre de délits. À l'inverse, il pourrait également y avoir présence de spécialisation malgré une intensité criminelle élevée.

Cette étude comporte toutefois d'importantes limites. Comme les données utilisées datent de 1945, il est vraisemblable que des technologies désuètes aient restreint la capacité des policiers à partager le portrait de la criminalité de ce moment. En l'occurrence, encore

durant les années 2003–2009, les services de police des villes de Gatineau et de Québec ne disposaient pas de système informatique permettant de partager leurs données à la Sureté du Québec. Par ailleurs, les chercheurs n'ont regroupé les délits qu'en deux (2) catégories : violents et non violents. Selon Sullivan et coll. (2009: 423), une telle dichotomie pourrait compromettre la précision de l'indice en sous-estimant la diversité criminelle.

L'approche dynamique et l'approche statique

Parmi les études sur diversification criminelle, certaines l'ont envisagée en tant que concept dynamique, alors que d'autres l'ont considérée comme un concept statique. Cette partie présente ces deux approches, lesquelles comportent toutes deux certains mérites. Cette présentation permet de situer le mémoire et ses résultats au sein de la seconde approche.

L'approche dynamique

Maintes études ont examiné la diversité criminelle à court terme ainsi que son évolution à travers le temps (Blumstein et coll., 1988; DeLisi et coll., 2018; DeLisi et Piquero, 2011; Farrington, 1986; Farrington et coll., 1988; Francis et Humphreys, 2016; McGloin et coll., 2008; Paternoster et coll., 1998; Steffensmeier et Ulmer, 2005; Sullivan et coll., 2006). D'emblée, ces travaux ont démontré que la majorité des trajectoires criminelles sont à la fois marquées par des périodes de diversification et de spécialisation, et que la spécialisation criminelle s'accroît avec l'âge (McGloin et coll., 2007; Shover 1996, Steffensmeier et Ulmer 2005, Sullivan et coll. 2006).

Ensuite, des études se sont intéressées aux variations de la diversité criminelle observées sur le court terme. L'étude qualitative de Shover (1996) a mis en lumière qu'à court terme, certains délinquants tendent à restreindre les types de crime dans lesquels ils s'impliquent. Ouellet et Tremblay (2014) ont trouvé qu'en moyenne, les délinquants étaient impliqués dans deux types d'activités illicites par mois. Cette stratégie peut notamment découler d'une volonté d'échapper aux arrestations policières, comme le suggère le passage suivant:

As opposed to rigid specialization, therefore, the more common pattern is what might be called 'short-term specialization'... periods in which [offenders] become involved in a specific type of crime to the virtual exclusion of others.... Through experience, most eventually discover that some kinds of theft appeal to them,

perhaps because they believe these are relatively safe or because they simply believe they are good at those types. Consequently, some tend to see themselves either as burglars or robbers and to restrict their criminal activities accordingly, at least for short periods of time.... Once they have identified and enjoyed success at a specific hustle, they tend to repeat it. This causes them to reduce severely their criminal versatility (Shover, 1996: 65-66).

S'inspirant des travaux de Shover, Sullivan et coll. (2006) ainsi que Nieuwbeerta et coll. (2011) ont fait état d'un biais temporel. Selon eux, l'étude de la diversité criminelle sur une période prolongée masquerait la spécialisation criminelle sur le court terme. Il est cependant pertinent de mentionner que l'étendue d'une période désignée à *court terme* peut varier selon les études. D'une part, de nombreux chercheurs ont examiné la diversité criminelle sur une base mensuelle (Ouellet et Laferrière, 2016; Ouellet et Tremblay, 2014; Sullivan et coll., 2006). D'autre part, Francis et Humphreys (2016) sont d'avis qu'une période fenêtre d'une année est également considérée de courte durée. Nieuwbeerta et coll. (2011) ont mesuré la diversité criminelle selon l'âge des délinquants (mesuré en années).

Parmi les études issues de l'approche dynamique, le FSC de Farrington (1986) a amplement été utilisé (Armstrong, 2008; Britt, 1996; Piquero et coll., 1999). Toutefois, l'index de diversification criminelle l'est de plus en plus par des études récentes (Nieuwbeerta et coll., 2011; Ouellet et Laferrière, 2016; Ouellet et Tremblay, 2014; Sullivan et coll., 2006). Sullivan et coll. (2006) ont appliqué l'indice de diversité sur une base mensuelle, annuelle, ainsi que sur une période de trente-six (36) mois. Pour ces trois étendues, les résultats étaient respectivement de 0,098; 0,205; et 0,292. À l'instar de l'étude de Shover (1996), ils ont ainsi montré que la spécialisation criminelle est accentuée à court terme. En somme, maintes études ont montré que la plupart des trajectoires criminelles sont à la fois marquées par des périodes de diversification et de spécialisation, et que la spécialisation criminelle s'observe essentiellement sur le court terme (McGloin et coll., 2007; Shover 1996, Steffensmeier et Ulmer 2005, Sullivan et coll. 2006). La partie suivante portera sur l'approche statique de la diversification criminelle.

La diversité criminelle statique

Certaines études ont considéré la versatilité dans les activités illicites comme un concept global (statique) (Lynam et coll., 2004; Mazerolle et coll., 2000; Piquero et coll., 1999). Selon cette approche, la spécialisation criminelle est inférée par la commission d'un nombre restreint de types de délits sur une période donnée (Lussier, 2005). En comparaison avec les études issues de l'approche dynamique, les résultats indiquent généralement une versatilité criminelle supérieure (Mazerolle et coll., 2000). Par exemple, dans l'étude de Sullivan et coll. (2009), la valeur moyenne à l'index de diversité était de 0,57, indiquant que les délinquants étaient nombreux à se diversifier dans leurs activités criminelles. Évidemment, de par sa conception statique, l'approche globale ne tient pas compte des travaux qui ont démontré que la diversité criminelle est un concept dynamique. En d'autres termes, cette approche fait fi des études qui ont trouvé que les délinquants ne diversifient pas constamment leurs activités illicites au cours de leur carrière criminelle (McGloin et coll., 2007; Shover 1996, Steffensmeier et Ulmer 2005, Sullivan et al. 2006).

L'approche globale comporte néanmoins certains mérites. D'abord, elle permet d'examiner la versatilité criminelle de plusieurs sous-population. Des travaux ont dressé un portrait de la diversité criminelle d'auteurs de violence conjugale (Bouffard et Zedaker, 2016), d'agresseurs sexuels (Blumstein et coll., 1988; Britt, 1996; Deslauriers-Varin et Beauregard, 2013), de délinquants ayant commis des délits violents sexuels et non sexuels (Humphrey et Gibbs Van Brunschot, 2017), de fraudeurs (van der Geest et coll., 2017) et d'auteurs de crimes graves (Sullivan et coll., 2006). Ensuite, l'approche statique permet de comparer, entre ces sous-échantillons et les autres délinquants, le degré de diversité dans les activités illicites, ainsi que ses prédicteurs (Wright et coll., 2008). Finalement, le dernier élément soulevé concerne plus particulièrement les fournisseurs de drogues. Nous proposons qu'une approche statique soit suffisante afin de considérer la variété de drogues trafiquées par certains fournisseurs que Rubin et coll. (2013) qualifient alors de polydrogues.

Le cadre théorique

Le présent cadre théorique vise à circonscrire notre compréhension de la diversité criminelle des fournisseurs de drogues. Pour ce faire, nous nous référons d'abord au modèle tripartite de Goldstein (1985). Ce modèle théorique à trois volets fournit des explications aux crimes en fonction du rôle de la consommation d'alcool ou de drogues dans le passage à l'acte. Son volet économique-compulsif est particulièrement pertinent pour le présent manuscrit, puisqu'il suggère que la consommation de drogues dures puisse inciter certains délinquants à se diversifier dans leurs activités illicites. Ensuite, nous appliquons donc ce volet théorique aux fournisseurs de drogues. Ces derniers sont présentés comme menant un mode de vie dispendieux et axé sur la consommation d'alcool et de drogues (Adler, 1993; Adler et Adler, 1983; Desroches, 2005). Bien que certains fournisseurs s'accoutument rapidement aux effets de la consommation de cocaïne, la plupart s'accoutumeraient surtout à ce style de vie (Desroches, 2005).

Le modèle tripartite de Goldstein (1985)

Le volet psychopharmacologique

Le volet psychopharmacologique concerne une combinaison de facteurs psychologiques et d'effets pharmacologiques sur la psyché et le comportement. Plus particulièrement, l'usage ponctuel ou répété de certaines drogues pourrait rendre des consommateurs irritables, impulsifs, voire agressifs. Ces substances incluent notamment l'alcool, les stimulants, les barbituriques, et la Phencyclidine (PCP) (Goldstein, 1989). En période d'intoxication, certains consommateurs seraient susceptibles de commettre des actes violents. Ces derniers peuvent également être commis par un toxicomane en état de sevrage (Goldstein, 1998; Jacobs, 1999). En somme, selon ce volet, l'intoxication constitue un facteur précipitant de la délinquance. Cette dernière concerne essentiellement des gestes violents qui n'auraient pas eu lieu autrement.

Le volet systémique

Dans le cadre de leurs implications au sein de marchés illicites, les fournisseurs ne disposent pas des recours légaux habituels pour défendre leurs intérêts. Par exemple, un

trafiquant s'étant fait dérober sa drogue ne pourrait pas porter plainte à la police. Certains recourraient donc à la violence dans un dessein dissuasif ou rétributif. Le concept de criminalité systémique concerne ainsi les actes violents inhérents aux réseaux criminels de distribution et d'approvisionnement de drogues. Cette violence peut notamment s'observer lors de la collecte de dettes, de conflits territoriaux et de discipline au sein d'un groupe criminel. Cela peut mener à une escalade de violence aboutissant au meurtre (Goldstein, 1989). Certaines études ont toutefois montré que les trafiquants limitent leur recours à la violence physique (Adler, 1993; Desroches, 2005; Jacques et Wright, 2008; Morselli, 2001). Dans l'étude de Meeson et Morselli (2012), les douze trafiquants de cocaïne ont privilégié des méthodes de résolution non violentes comme la négociation et la sollicitation d'un tiers impartial. Ainsi, seulement cinq (5) des 53 conflits rapportés ont mené à de la violence.

Le volet économique-compulsif

Du modèle tripartite de Goldstein (1985), le volet économique-compulsif est celui qui retient davantage notre attention pour le présent mémoire. Ce volet concerne l'aspect économique de la relation entre la consommation de drogues et la criminalité. Selon ce volet, certaines drogues (particulièrement la cocaïne et l'héroïne) peuvent engendrer une tolérance, voire une dépendance physique ou psychologique. Dans l'étude d'Adler (1993), les trafiquants s'accoutumaient aux effets de la cocaïne après quelques semaines. Afin de ressentir les mêmes effets, ils devaient donc intensifier leur consommation. Certains consommaient même jusqu'à saturation. Une trajectoire d'intoxication peut alors devenir de plus en plus coûteuse. Toujours dans l'étude d'Adler (1993), il n'était pas inhabituel pour les trafiquants de consommer, par semaine, l'équivalent de deux milles dollars américains en cocaïne. Pour certains délinquants, les revenus licites peuvent rapidement devenir insuffisants afin de subvenir à un besoin compulsif de consommation.

Plusieurs consommateurs s'impliqueraient donc dans une criminalité lucrative. À ce propos, les crimes de marchés ont suscité une attention particulière parmi les études auprès de consommateurs. Kopak et coll. (2014) ont montré que « *overall, the drug-dependent group experienced a greater likelihood of being charged with substance-related offenses [...], compared with the non-dependent group* » (p. 301). Plus particulièrement, le trafic de

stupéfiants constitue une activité illicite fréquente (Armstrong et Britt, 2004; Bourgois, 2002; Jacobs, 1999; Moyle et Coomber, 2015). Pour certains délinquants, cette dernière demeurera limitée auprès de leurs fréquentations (Brochu, 2006). D'autres fournisseurs se risqueront à approvisionner davantage de clients (Iwanski et Frank, 2014; Jacobs, 1999).

Certaines études ont montré qu'il est relativement aisé de pénétrer un marché illicite (Adler, 1993; Desroches, 2005; Reuter et Haaga, 1989). Dans l'étude de Desroches (2005), 65 % des trafiquants de cocaïne ont directement débuté leur implication en tant qu'importateurs ou grossistes. Ces fournisseurs ont bénéficié d'opportunités criminelles émergeant de leurs contacts criminels. Le concept de comportement collectif (McGloin et Piquero, 2009) désigne ces activités illicites qui n'auraient pas eu lieu sans l'assistance immédiate de complices. À ce propos, Tremblay (1993) explique que: « *In a variety of situations, the probability that a given violation will occur will partly depend on motivated offenders' ability to find 'suitable' co-offenders* » (p.17). Ainsi, il se pourrait que les codélinquants fournissent des opportunités criminelles permettant aux fournisseurs de drogues de diversifier leurs activités illicites.

Il est pertinent de mentionner que lorsque des données d'arrestations policières sont utilisées, la consommation de drogues est généralement mesurée par la charge criminelle de possession simple (DeLisi, 2003; Iwanski et Frank, 2014; Moffatt et coll., 2012; Sullivan et coll. 2009). L'étude d'Iwanski et Frank (2014) suggère qu'il s'agit d'une mesure satisfaisante pour mesurer la consommation de drogue. En effet, ils ont trouvé qu'afin de bénéficier d'une marge de profit plus élevée, les trafiquants vendaient davantage à des clients qu'à d'autres trafiquants. Par conséquent, lorsque qu'un délinquant possède un tel produit, il y aurait davantage de chances qu'il s'agisse d'un consommateur que d'un trafiquant. Si Bouchard et coll. (2015) ont plutôt classé la possession de drogues parmi les crimes de marché, ils ont néanmoins distingué la possession de drogues et la fourniture de drogues.

Un mode de vie dispendieux

La littérature sur les trafiquants de drogues montre qu'une consommation compulsive s'insère généralement dans un style de vie des plus coûteux (Adler, 1993; Desroches, 2005). Ainsi, outre une possible dépendance aux drogues dures, plusieurs fournisseurs

s'habitueraient surtout à un mode de vie festif et dispendieux. Afin de pouvoir maintenir ce style de vie, plusieurs trafiquants sont contraints de persister dans leurs activités illicites. En ce sens, Adler et Adler (1983) ont trouvé que parmi les trafiquants de cannabis et de cocaïne qui cessaient leurs activités criminelles, la plupart effectuaient un retour dans la criminalité.

Le style de vie des fournisseurs est essentiellement marqué par le matérialisme et l'hédonisme (Adler, 1993; Adler et Adler, 1983; Desroches, 2005). Effectivement, ils valorisent particulièrement la possession de biens luxueux (Adler, 1993; Adler et Adler, 1983; Desroches, 2005; Jacobs, 1999). Dans l'étude d'Adler (1993), leur tenue vestimentaire dispendieuse leur vaut même la désignation de « *beautiful people* » (p. 84). Toujours dans l'étude d'Adler, il est expliqué que: « *Their drug profits enabled them to surround themselves with the kind of material possessions they coveted: fine food, clothes, cars, electronic equipment, and above all, money itself, as a symbol of success and power* » (p.98). En ce qui concerne l'hédonisme, Desroches (2005) a montré une alternance entre les activités illicites des trafiquants et de nombreuses festivités marquées par une consommation onéreuse de cocaïne. Adler (1993) a également démontré que le mode de vie des trafiquants était « *filled with the pleasures of unlimited drugs, sexual promiscuity, personal power, high status, freedom, risk, and excitement* » (p.98). Adler (1993) présente bien la place de cette consommation au sein de leur mode de vie :

Drugs were also a big part of the fast life. Smugglers and dealers took personal consumption for themselves and their entourage as a basic cost of doing business, to be siphoned out before profits could accumulate, so drugs flowed freely, without care for expense. High-potency marijuana and hashish were smoked in moderation by many, most noticeably among the marijuana traffickers. Alcohol, particularly wine and champagne, was consumed regularly, often along with other drugs. Cocaine, however, was used heavily, its presence pervading the entire dealing community (p.86).

Problématique

La littérature sur les crimes de marché montre que ces délits comportent certaines particularités. D'abord, Naylor (2003) explique que les crimes de marché n'engendrent pas de victime au sens traditionnel du terme. Ensuite, dû à leur implication au sein de marchés illicites, certains délinquants ont davantage recours à la codélinquance comme forme de passage à l'acte (Carrington et coll., 2013; Morselli et coll., 2015). Enfin, l'étude de Morselli et Tremblay, (2004a) suggère que les fournisseurs de drogues se spécialisent dans les crimes de marché en commettant un nombre élevé de délits de ce type. Menées auprès de ces délinquants, d'autres études récentes se sont intéressées à la scission entre les fournisseurs spécialisés et les fournisseurs polydrogues (Hughes et coll., 2017; Rubin et coll., 2013).

Quant à la littérature sur la diversification criminelle, elle s'est particulièrement développée au cours des deux dernières décennies. La plupart des travaux ont montré que les délinquants sont nombreux à se diversifier dans leurs activités illicites (Farrington, 1986; Farrington et coll., 1988; Humphrey et Gibbs Van Brunschot, 2017; Miethe et coll., 2006; Nieuwbeerta et coll., 2011; Paternoster et coll., 1998; Piquero et coll., 2003). Tout au long de ce chapitre, nous avons mentionné que la diversité criminelle a été examinée auprès de diverses sous-populations. Certaines études se sont intéressées à un groupe d'agresseurs sexuels (Blumstein et coll., 1988; Britt, 1996; Deslauriers-Varin et Beauregard, 2013), de délinquants ayant commis des délits violents sexuels et non sexuels (Humphrey et Gibbs Van Brunschot, 2017), de fraudeurs (van der Geest et coll., 2017) ou encore d'auteurs de crimes graves (Sullivan et coll., 2006). Ces travaux ont tous reposé sur les deux mêmes questions de fond, à savoir 1) quels éléments impactent la diversification criminelle de la population cible et 2) ces facteurs diffèrent-ils de ceux observés auprès des autres délinquants?

Lacunes des études existantes

Malgré la littérature croissante sur la diversification criminelle, deux limites persistent. La première est qu'à notre connaissance, aucune étude de la diversité criminelle n'a été menée auprès d'un sous-échantillon de fournisseurs de drogues. D'ailleurs, les études ont

généralement catégorisé les infractions de trafic, d'import-export et de production de drogues parmi les crimes contre la propriété (Gagné-Tardif, 2012). Ainsi, les distributeurs de drogues ont été *dissimulés* au sein d'échantillons hétérogènes, et les infractions liées aux drogues l'ont été au sein d'une catégorie plus générale. Pourtant, la littérature montre que les fournisseurs de drogues se distinguent des autres délinquants. Ces distinctions concernent tant certaines caractéristiques individuelles que leurs activités criminelles.

Une seconde lacune à l'état actuel des connaissances est que nous en savons encore peu sur les fournisseurs dits polydrogues (Hughes et coll., 2016a, 2016b, 2017; Rubin et coll., 2013). Effectivement, peu ou pas d'études ont examiné l'effet potentiel de l'enchâssement dans diverses chaînes d'approvisionnement de drogues sur la diversité criminelle. En effet, les études antérieures ont essentiellement été menées auprès de trafiquants de drogues spécialisés dans un marché illicite (Desroches, 2005; Jacobs, 1999).

Hughes et coll. (2016b) ont pourtant montré que comparativement aux trafiquants monodrogues, les distributeurs polydrogues étaient caractérisés par de plus grandes quantités de drogues et d'argent saisis, de plus grands réseaux criminels, des carrières criminelles prolongées, et par le fait de commettre davantage de crimes graves. Finalement, les fournisseurs polydrogues possèdent plus fréquemment une arme à feu dans le cadre de leurs activités illicites (Felson et Bonkiewicz, 2013; Hughes et coll., 2016a).

La question de recherche et sa pertinence

La récession des écrits et ses limites mènent à la question de recherche suivante: quels sont les facteurs ayant une influence sur la diversification criminelle des fournisseurs de drogues au Québec? Afin de répondre à cette question de recherche, nous nous référons au volet économique-compulsif du modèle tripartite de Goldstein (1985). Dans son application auprès fournisseurs de drogues, nous mobilisons également certaines études ayant montré un style de vie dispendieux et axé sur la consommation (Adler, 1993; Adler et Adler, 1983; Desroches, 2005). L'examen de cette problématique a des implications tant empiriques que pratiques. La pertinence scientifique du mémoire découle essentiellement de deux éléments. D'emblée, en s'inspirant de Bouchard et coll. (2015), nous proposons la notion de fournisseurs de drogues. Nous regroupons ainsi l'ensemble des délinquants commettant des crimes liés aux stupéfiants, excluant de la possession simple de tels produits illicites.

Ensuite, l'étude fait le pont entre la littérature sur la diversification criminelle et celle traitant des crimes axés sur le marché. En effet, peu ou pas d'études sur la diversité criminelle ont été menées auprès de sous-échantillons de fournisseurs de drogues. Comme il l'a été démontré dans la recension des écrits, ces derniers se distinguent pourtant de maintes façons dans leurs activités illicites. Quant aux recherches axées sur les crimes de marchés, elles ont négligé les autres types d'activités illicites. En ce qui concerne l'implication pratique du mémoire, nous nous référons à Blumstein (1988), selon qui : « *when individuals engage in a variety of crime types, then each of those crime types might be averted during periods of incarceration* » (p. 305). Bien que nos données ne tiennent pas compte des périodes d'incarcérations, les arrestations policières permettent de mesurer la diversité criminelle. En tenant compte des propos de Blumstein (1988), les corps policiers auraient donc intérêt à prioriser des interventions envers les délinquants davantage diversifiés leurs activités criminelles. Ainsi, nous proposons un examen de la diversité criminelle des fournisseurs de drogues et une comparaison avec celle des autres délinquants. Que les distributeurs de stupéfiants soient davantage versatiles dans leurs activités suggérerait, pour les forces de l'ordre, de s'attarder davantage aux réseaux illicites de drogues.

Les objectifs de recherche

Afin de résoudre cette problématique, les objectifs de recherches suivants seront atteints. L'objectif principal est de déterminer quels sont les facteurs ayant une influence sur la diversification criminelle des fournisseurs de drogues adultes au Québec. Cet objectif permettra de considérer la seconde limite observée dans la littérature. En effet, il permettra notamment d'examiner dans quelle mesure la diversité criminelle est influencée par une implication au sein de plusieurs marchés illicites de drogues. Ce mémoire contient également les deux objectifs spécifiques ci-dessous.

- 1) Le premier objectif spécifique est de dresser un portrait de la diversification criminelle des fournisseurs de drogues adultes au Québec, de 2003 à 2009.

Ces résultats exploratoires permettront d'examiner la diversité dans les activités illicites d'une sous-population peu ou pas considérée précédemment dans les études sur la

diversification criminelle. De ce fait, il s'agit d'une contribution anticipée à cette littérature, voire, à la littérature sur les trajectoires criminelles. L'atteinte de cet objectif est préalable au suivant.

- 2) Le deuxième objectif spécifique est de comparer, entre les fournisseurs de drogues et non-fournisseurs, leur diversification criminelle ainsi que les prédicteurs associés à cette dernière.

Cet objectif sera envisagé en deux temps. Dans un premier temps, il sera question de comparer la diversification criminelle des fournisseurs de drogues à celle des autres délinquants. L'atteinte de cet objectif constitue une première étape nécessaire afin d'examiner si lesdits fournisseurs de psychotropes forment un groupe distinct de délinquants en ce qui concerne ce paramètre de la carrière criminelle. À l'opposé, des degrés de diversification criminelle similaires remettraient en question que les fournisseurs de drogues, en commettant un nombre élevé de crimes de marché, se spécialisent davantage que les autres délinquants dans ce type d'activités illicites (Morselli et Tremblay, 2004b). Néanmoins, il se pourrait qu'à degrés égaux de diversité criminelle, les prédicteurs varient en fonction du sous-échantillon. Dans un deuxième temps, il sera donc question de déterminer les prédicteurs associés à la diversification criminelle des distributeurs de psychotropes, et de les comparer aux prédicteurs de la diversité criminelles des autres délinquants. Une telle comparaison des prédicteurs suscite une discussion académique quant au choix d'une approche théorique générale versus une approche théorique spécifique au sous-groupe de fournisseurs de psychotropes. Advenant des effets statistiques similaires pour les prédicteurs des deux groupes, les pistes d'explications théoriques générale concernant la diversité délinquante seraient applicables à la plupart des criminels. Dans le cas contraire, les études sur la diversification criminelle gagneraient en rigueur en développant davantage un cadre théorique spécifique à ces délinquants impliqués dans des crimes de marché.

Méthodologie

Ce second chapitre portera sur la méthodologie du mémoire. En premier lieu, les caractéristiques de l'échantillon seront présentées. En deuxième lieu, le sous-échantillon de fournisseurs de drogues sera circonscrit. En troisième lieu, l'opérationnalisation de la variable dépendante ainsi que celles des variables indépendantes seront exposées. En quatrième lieu, nous présenterons les limites pouvant miner la crédibilité des résultats qui seront présentés au chapitre suivant. En dernier lieu, la stratégie analytique sera présentée. Cette dernière sera orientée vers l'atteinte de notre objectif principal, ainsi que des deux objectifs spécifiques sous-jacents.

Échantillon

La base de données originale est une extraction de données du Module d'information policière (MIP), un jeu de données centralisé provenant de la Sûreté du Québec (SQ). Les informations disponibles sont relatives à l'ensemble des événements criminels où les preuves étaient suffisantes pour mener à une arrestation policière⁵. Initialement, l'échantillon était composé de plus de 670 536 individus. 187 224 d'entre eux constituent l'échantillon du présent mémoire. À ce sujet, 447 298 individus ont d'abord été retirés des analyses, puisqu'ils n'ont fait face qu'à un chef d'accusation au travers des années 2003 à 2009. C'est que l'étude de la diversité criminelle nécessite qu'un délinquant ait commis deux délits ou plus.

Ensuite, 35 751 délinquants ont été soustraits car ils étaient mineurs en 2003. Tel qu'expliqué par Morselli et coll. (2015), le MIP ne répertorie pas les événements criminels où tous les délinquants sont d'âge mineur. En ce sens, il est indéniable que la délinquance juvénile y était sous-estimée. Nous avons donc choisi de n'inclure que les délinquants adultes afin de rendre notre échantillon plus homogène. Finalement, 934 participants ont été exclus des analyses puisqu'ils étaient âgés de plus de 81 ans en 2009. Tel qu'énoncé précédemment par Gagné-Tardif (2012), il est peu probable que ces individus commettent des actes criminels. Dans les faits, ces personnes âgées ne représentaient que moins d'un

⁵ En raison d'un système informatique dépassé ne permettant pas la compilation des arrestations au MIP, les données des services de police des villes de Gatineau et de Québec sont absentes. Celle de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) le sont également.

pourcent (1 %) de l'échantillon original. En somme, l'échantillon est composé de 187 224 délinquants âgés de 18 à 80 ans et ayant fait face à plus de deux charges criminelles.

La base de données inclut tous types d'arrestations, que ce soit pour un acte criminel, pour une infraction au Code de la sécurité routière, ou même pour des infractions contre les différents ministères. Dans ce mémoire, seul les actes criminels ont été retenus. Ces derniers peuvent avoir eu lieu sur l'ensemble du territoire québécois, de 2003 à 2009. Cette période fenêtre de sept ans est plus longue que ce qui a été observé antérieurement dans la littérature scientifique (à l'exception de Carrington [2002]). De plus, le MIP fournit 1) des informations systématiques sur les délinquants au fil de leurs divers crimes (Morselli et coll. [2015]); ainsi que 2) des renseignements sur les individus suspectés d'un délit, et ce, en amont d'une éventuelle arrestation.

Selon la méthode d'archivage du MIP, les observations sont graduellement supprimées à la suite d'un nombre prédéterminé d'années (Boivin et Morselli, 2016). Cette période de rétention varie en fonction du type de délit. Par exemple, les homicides demeurent répertoriés de façon permanente et les infractions relatives au trafic de drogues le sont pour une période de dix ans. En revanche, la plupart des autres crimes demeurent répertoriés pour une période de sept années. Afin de dresser un portrait le plus complet possible des activités illicites des délinquants de notre échantillon, une période de sept ans a été considérée.

Sous-échantillon

Le sous-ensemble à l'étude est composé de 33 270 fournisseurs de drogues représentant 17,8 % de l'échantillon. Le processus de sous-échantillonnage effectué est similaire à celui de l'étude de Miethé et coll. (2006) menée auprès de délinquants sexuels. Dans cette étude, les délinquants sélectionnés devaient avoir commis minimalement deux délits, dont au moins un à caractère sexuel. Pour faire partie de notre sous-échantillon, les délinquants devaient au minimum faire face à deux charges criminelles, et avoir été arrêtés pour un délit lié aux drogues. Les infractions incluaient la production, l'import-export, le trafic, et la possession en vue d'en faire le trafic. À ce propos, contrairement à Bouchard et Tremblay

(2005) qui n'ont considéré que la première charge criminelle des arrestations, nous avons tenu compte des quatre charges criminelles lors de notre sélection.

L'opérationnalisation des concepts

La variable dépendante

La variable dépendante à l'étude est l'index de diversification criminelle. Le degré de diversité dans les activités illicites est étudié en fonction de la répartition des charges criminelles parmi les catégories suivantes : (1) les crimes contre la personne (2) les crimes contre les biens (3) les crimes économiques (4) les crimes de marché, ainsi qu'une catégorie regroupant les autres crimes (5). Une énumération exhaustive des délits compris dans chacune de ces catégories est effectuée à l'annexe 1. Il est pertinent de mentionner que certaines charges criminelles ont toutefois été considérées comme des données manquantes. C'est que dans le cadre d'analyses préliminaires, aucune information n'était disponible quant à la nature des délits qu'elles représentaient. Il a donc été impossible de les inclure dans l'une des catégories ci-dessus.

Les crimes contre la personne incluent notamment les délits sexuels, les voies de fait, les enlèvements, les vols qualifiés, l'extorsion, le harcèlement, les menaces, ainsi que d'autres crimes violents. À l'instar de l'Enquête sociale générale (ESG), certains délits impliquant une arme à feu, dont un vol qualifié, sont également inclus (Perreault et Brennan, 2010). La seconde catégorie concerne les crimes contre les biens et inclut entre autres les incendies criminels, les introductions par effraction, les vols de plus de 5 000 \$, les vols de moins de 5 000\$, les vols de véhicules, le recel, ainsi que les méfaits.

Formant une troisième catégorie, les crimes de marché ont été considérés séparément des crimes contre les biens. Morselli et Tremblay (2004b) ont précédemment opté pour une telle scission entre ces deux formes de délinquance. Dans le présent mémoire, la catégorie des crimes de marché inclut notamment les crimes liés aux drogues, la prostitution et les délits liés aux maisons de jeux. Certaines infractions axées sur le marché illicite d'armes à feu sont également incluses, comme la vente, le trafic et l'import-export. À l'instar de DeLisi (2003), les crimes en col blanc ont également été considérés séparément des crimes

contre la propriété. Cette quatrième catégorie inclut, entre autres, les fraudes, la corruption et le clonage cartes de service.

La dernière catégorie est composée des crimes qui ne sont pas inclus dans les quatre précédentes. Les délits y sont variés, et comprennent notamment l'incitation publique à la haine, l'utilisation de monnaie contrefaite ainsi que la participation aux activités d'organisations terroristes. Dans le MIP, un code est également présent afin de répertorier toutes autres infractions au Code criminel.

Dans le cadre des analyses multivariées, la VD a été transformée en une variable ordinale à six modalités afin qu'elle soit ajustée au modèle de régression ordinale. La première modalité représente exclusivement les scores de zéro (0) et donc les délinquants dits « spécialisés ». Les seuils supérieurs des deux modalités suivantes sont respectivement 0,44 et 0,49. Le troisième regroupement est constitué des individus ayant un score D de 0,5. Les deux derniers seuils ont été fixés à 0,63 ainsi que 0,80. Il est à noter que contrairement aux autres valeurs, les scores de zéro (0) ainsi que de 0,5 sont considérés séparément en raison de leur fréquence nettement plus élevée. Ainsi, nous tenons en considération que la distribution initiale des scores à l'indice de diversité criminelle comprenait plusieurs modes (Statistique Canada, 2017).

Les variables indépendantes

Les deux premières mesures concernent des facteurs sociodémographiques des contrevenants. La variable du sexe étant binaire, les modalités sont d'être un homme (0) ou une femme (1). À l'instar de l'étude de Sullivan et coll. (2006) et celle de Humphrey et Gibbs Van Brunschot (2017), l'âge des délinquants est mesuré de manière statique. Dans ce mémoire, l'âge retenu pour nos analyses est celui que les délinquants avaient en 2003. Cet âge a été calculé en soustrayant l'année de naissance des sujets à 2003.

Il est pertinent de mentionner que des analyses préliminaires ont montré que la courbe des âges en 2003 est asymétrique positive. Afin de normaliser cette distribution, il aurait été possible d'utiliser un logarithme à la base dix (10). Toutefois, à l'aide des mêmes données, Gagné-Tardif (2012) a noté que la distribution demeurerait semblable. Afin de pallier ce bris de postulat de la normalité de distribution, d'autres études ont opté pour le regroupement

d'âges en modalités, créant ainsi une variable ordinale (Blumstein et coll., 1988; Chadillon-Farinacci, 2013). Nous avons néanmoins décidé de préserver l'âge sous sa forme quantitative continue. Effectivement, cette dernière facilitera l'interprétation des résultats, ainsi que les comparaisons entre les distributeurs de drogues et les autres criminels. Par ailleurs, le respect du postulat de normalité n'est pas préalable aux méthodes d'analyses multivariées qui seront effectuées ultérieurement.

La VI suivante renvoie au fait d'être ou non un fournisseur polydrogues, c'est-à-dire d'avoir effectué des transactions de plus de deux drogues différentes. De façon semblable à l'étude de Bouchard et Ouellet (2011), ainsi que de celle de Gallupe et coll. (2011), cette variable est dichotomique. Ainsi, les fournisseurs peuvent être considérés comme polydrogues (0), ou comme spécialisés (1). Dans ce mémoire, six (6) drogues sont considérées. Il s'agit de la cocaïne, de l'héroïne, du cannabis, du crack, de la MDMA, ainsi que de la méthamphétamine. Une modalité supplémentaire permet de représenter toutes autres drogues au sein de la base de données.

Une autre VI est la possession simple de drogues dures. Comme dans de nombreux travaux antérieurs, cette infraction est employée comme *proxy* de la consommation de drogues dures (DeLisi, 2003; Iwanski et Frank, 2014; Moffatt et coll., 2012; Rosenfeld et Decker, 1999; Sullivan et coll. 2009). Nous convenons ainsi qu'il s'agisse d'une mesure indirecte et qu'un délinquant puisse avoir un produit en sa possession dans un but autre que de le consommer. Néanmoins, il s'agit de la mesure la plus adaptée que nous disposons considérant l'utilisation de données d'arrestations policières. Par ailleurs, par soucis de rigueur, nous préférons qualifier ces sujets de possesseurs, plutôt que de consommateurs. Cette variable est dichotomique afin d'indiquer si les délinquants ont été en possession de drogues dures durant la période à l'étude.

La possession de drogues non dures forme une variable distincte de la précédente, puisque la littérature montre que la consommation de ces produits n'a que peu ou pas d'effet sur la criminalité (Brochu, 2006). Les drogues incluses sont le cannabis, la MDMA, les drogues inscrites aux annexes III et IV, ainsi que toutes autres substances illicites non identifiées explicitement dans le MIP. Le cannabis est considéré sous toutes ses formes. Il peut ainsi s'agir d'herbe de cannabis, de résine, ou encore d'huile.

Enfin, nous nous sommes inspirés de l'échelle de Likert afin de construire un ensemble de variables. Cinq (5) variables dichotomiques rendent compte de divers degrés auxquels les contrevenants tendent à commettre leurs délits en codélinquance. Cet ensemble a été élaboré en deux temps. Dans un premier temps, nous avons calculé, pour chaque individu, le pourcentage de crimes où au moins un complice était présent lors de l'arrestation. Dans un deuxième temps, les variables ont été construites afin d'indiquer dans quelle des cinq catégories suivantes le taux d'un contrevenant se trouvait : 1) uniquement seul (0 %), 2) majoritairement seul (de 1 % à 49 %), 3) stratégie mixte (50 %), 4) majoritairement accompagné (de 51 % à 99 %, et 5) uniquement accompagné (100 %). Il est pertinent de souligner que contrairement aux autres valeurs, les taux de 0 %, de 50 % ainsi que de 100 % sont considérés distinctement en raison de leur fréquence nettement plus élevée. Ainsi, nous tenons en considération que la distribution initiale des pourcentages de codélinquance comprenait plusieurs modes (Statistique Canada, 2017).

Limites méthodologiques

En dépit de la richesse des données du MIP, la méthodologie de ce mémoire n'est pas sans limite. La présente sous-section a pour objectif d'identifier les limites pouvant miner la crédibilité des résultats qui seront présentés. En premier lieu, il est bien connu que les données officielles ne rendent compte que d'une partie des crimes (Farrington et coll., 1988; Ouellet et coll., 2013; Osgood et Schreck, 2007). En effet, elles ne comportent que les délits ayant attiré l'attention de la police. Certains types de crimes sont d'ailleurs moins susceptibles d'être dénoncés/détectés que d'autres. Par exemple, Ouellet et Bouchard (2017) ont trouvé que : « *the more offenders specialize in market crimes for a given month, the lower the risks of being arrested* » (p. 16).

De plus, les risques d'arrestations ne sont pas répartis uniformément parmi les délinquants. Des travaux ont montré qu'en raison de leurs compétences, certains délinquants réussissent mieux que d'autres à éviter les sanctions judiciaires (Bouchard et Tremblay, 2005; Ouellet et Bouchard, 2017). Du moins, Wright et Decker (1997) ont trouvé que les délinquants ne sont pas nécessairement arrêtés pour leur crime de prédilection. Néanmoins, les données d'arrestations policières demeurent amplement utilisées par les études sur les crimes de marché (Chadillon-Farinacci, 2013; Iwanski et Frank, 2014).

En second lieu, le MIP ne contient aucune information quant à l'issue des arrestations (p. ex.: verdict, sentence, remise en liberté conditionnelle). Or, comme l'expliquent Ouellet et coll. (2013): « *some of these offenders thus served prison sentences during this period. As these offenders were not free to commit crimes during the time they were incarcerated, they were not at risk of being re-arrested. In other words, they had less 'street time' to accumulate arrest* » (p.146). Néanmoins, à notre connaissance, peu d'études ont pris en considération l'issue des arrestations (Blumstein et coll.,1988; Charette et van Koppen, 2016; DeLisi, 2003). Par exemple, Charette et van Koppen (2016) ont utilisé des données d'arrestations policières, mais possédaient également des informations quant aux condamnations et aux incarcérations des délinquants. En troisième lieu, malgré le nombre d'événements enregistrés, le MIP ne contient qu'un nombre restreint de variables à l'égard des caractéristiques individuelles (Ouellet et coll., 2013). Seules les principales informations sociodémographiques sont colligées, comme le sexe et l'année de naissance. Cette limite a également été observée dans le cadre d'études antérieures (Bouffard et Zedaker, 2016; Ouellet et coll., 2013).

De façon similaire, le MIP ne contient aucune information précise quant aux propriétés chimiques réelles des produits. Ce manque d'informations fait en sorte qu'il soit impossible de connaître leur pureté, ou encore s'il s'agit bel et bien de la drogue vendue comme telle. Il en est de même en ce qui concerne la quantité trafiquée ainsi le prix de vente. Il est également à noter que ce mémoire ne considère pas les nouvelles drogues de synthèses (NDS). C'est qu'il s'agit d'un phénomène relativement récent et que les données utilisées ne contiennent aucune information à ce sujet. Il en est de même en ce qui concerne les précurseurs, qui constituent la sixième annexe de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (1996).

En dernier lieu, l'utilisation de données officielles pourrait engendrer une sous-estimation de la diversité criminelle dans certains cas. Selon Armstrong (2008), une spécialisation pourrait émaner d'opérations policières ciblant un type de crime en particulier. Nous soulevons deux exemples en lien avec les fournisseurs de drogues. Premièrement, le trafic et l'exportation de drogues dures sont ciblés par la GRC. Comme ce corps policier ne contribue pas au MIP, ces crimes sont sous-estimés dans la base de données. Le deuxième exemple concerne l'opération Cisaille de la SQ. Elle a été instaurée en 1999 et a persisté

durant l'ensemble de la période à l'étude (Sûreté du Québec 2008). Cette opération a été menée afin de sévir contre la production et le trafic de cannabis au Québec. Ainsi, les arrestations sont essentiellement en lien avec la cultivation de cannabis.

Stratégie analytique

Cette sous-section présente les méthodes d'analyses utilisées afin d'atteindre les objectifs de recherche du mémoire. Les analyses descriptives et bivariées permettront d'atteindre le premier objectif spécifique, lequel consiste à dresser un portrait de la diversification criminelle des distributeurs de drogues au Québec. Les analyses bivariées permettront également de comparer la diversité criminelle des fournisseurs de drogues à celle des autres délinquants. Une différence non significative remettrait en question que les fournisseurs de drogues, en commettant un nombre élevé de crimes de marché, se spécialisent davantage que les autres délinquants dans ce type d'activités illicites (Morselli et Tremblay, 2004b).

Dans le cadre d'analyses préliminaires, nous avons appliqué le test de kolmogorov-smirnov afin d'examiner la normalité de la distribution de la VD. Si son efficacité est moindre que celle du test de Shapiro-Wilk, des résultats similaires sont généralement obtenus à l'aide de grands échantillons comme le nôtre (Razali et Wah, 2011). Il a ainsi été démontré que la courbe des scores à l'index de diversification criminelle ne suivait pas la loi normale, et ce, tant pour les fournisseurs de drogues que les autres délinquants. En raison de ce bris de postulat, le recours à des analyses bivariées paramétriques minerait la fiabilité de nos résultats.

Les analyses bivariées effectuées seront donc de nature non paramétrique. Il s'agira de tests de U de Mann Whitney, d'un test de Kruskal-Wallis, ainsi que d'une corrélation Rho de Spearman. Le test de U de Mann Whitney et le test de Kruskal-Wallis sont les équivalents non paramétriques d'un test de t et d'un test ANOVA. Une corrélation Rho de Spearman compare de manière similaire les rangs de valeurs de deux variables continues. Ces méthodes ont précédemment été employées dans la littérature (Humphrey et Gibbs Van Brunschot, 2017; Mazerolle et coll., 2000; Piquero et coll., 1999; Sullivan et coll., 2006). Malgré que les analyses bivariées non paramétriques n'indiquent pas la force de

l'association entre VI et la diversification criminelle, elles permettront néanmoins de déterminer les facteurs à inclure dans les analyses multivariées subséquentes.

Les analyses multivariées permettront d'examiner l'effet net d'une variable indépendante sur la VD en considérant l'effet des autres variables. Il sera donc possible de s'assurer de l'absence de relation statistique artificielle. Ainsi, nous atteindrons l'objectif de recherche principal du mémoire, qui est de déterminer quels sont les éléments influençant la diversification criminelle des fournisseurs de drogues adultes au Québec. À l'instar des travaux de McCullagh (1998), nous aurons recours à la régression logistique ordinale. Également nommée régression ordinale, cette méthode permet d'inclure des variables indépendantes de nature continue, ordinale et catégorielle. Quant à la VD, elle doit être constituée de plus de trois modalités ordonnées hiérarchiquement. C'est que la régression ordinale ne prédit pas une valeur, mais l'appartenance à un groupe de sujets. Afin d'être ajustée à la méthode multivariée utilisée, notre VD sera donc transformée en une variable ordinale. Cette transformation réduira la précision avec laquelle sera mesuré le concept de diversification criminelle, car les scores de l'indice seront assimilés dans les modalités que nous aurons circonscrites.

La régression ordinale est néanmoins l'analyse multivariée la plus appropriée compte tenu de la distribution initiale de notre VD. D'abord, puisque la VD n'est pas distribuée normalement, l'application d'une régression de type linéaire serait inadéquate. Ensuite, certaines solutions méthodologiques communes ont été exclues. À l'instar de Morselli et Tremblay (2004a, 2004b), nous avons expérimenté une transformation logarithmique en base dix. Toutefois, les résultats ont révélé que la distribution demeurerait non normale. Nous devons également exclure le recours à la régression de poisson et à la régression binominale négative, car notre VD n'est pas de nature quantitative discrète (DeLisi, 2003). En somme, bien que le recours à la régression ordinale réduise la précision avec laquelle nous mesurerons la VD, cette méthode permet de pallier le bris de postulat de normalité et donc, d'engendrer des résultats fiables.

La régression ordinale repose sur certains postulats. D'emblée, il est nécessaire de s'assurer de l'absence de multicolinéarité. Autrement, la fiabilité des résultats pourrait être minée. Une multicolinéarité est présente lorsque des variables indépendantes sont hautement

corrélées entre elles. Ensuite, la régression ordinaire comporte le postulat des lignes parallèles, également nommé la proportionnalité des cotes. Conformément à celui-ci, chacune des variables indépendantes doit avoir un effet statistique identique sur chacune des modalités de la VD ordinaire. Toutefois, ce postulat est fréquemment violé au sein de la littérature, puisqu'il est fortement compromis par la taille de l'échantillon (Liu et Koirala, 2012).

En résumé, la régression logistique ordinaire est la méthode multivariée la plus appropriée que nous avons identifiée. Cette stratégie analytique tient compte (1) de la nature de nos variables (2) de leur distribution non normale ainsi que (3) de la capacité de cette méthode d'analyse à nous permettre d'atteindre l'objectif principal de ce mémoire. Deux régressions ordinaires seront effectuées afin de comparer les résultats obtenus auprès des non-fournisseurs avec ceux obtenus auprès des fournisseurs de drogues.

**La diversification criminelle et les facteurs
criminogènes associés**

Dans ce troisième chapitre, les résultats obtenus suite aux diverses analyses seront présentés. D'abord, les statistiques descriptives et bivariées seront conjointement exposées. Les premières permettront de dresser un portrait des données utilisées. Il sera notamment question de la diversification criminelle des fournisseurs de drogues au Québec. Leur versatilité sera ensuite comparée à celle des autres délinquants. Il sera ainsi question des analyses bivariées, lesquelles permettront de cibler les variables dont l'effet est statistiquement significatif sur la variable dépendante. Puis, les résultats bivariés seront comparés entre les fournisseurs de drogues et les autres délinquants. Finalement, deux régressions ordinales permettront 1) d'identifier les facteurs ayant davantage d'influence sur la diversité criminelle des fournisseurs de drogues au Québec et 2) de comparer ces facteurs de diversification criminelle avec ceux des non-fournisseurs de drogues.

Analyses descriptives et bivariées

Le degré d'activité criminelle

Dans cette partie, nous dressons un portrait de l'intensité criminelle de nos deux sous-échantillons. Parmi les non-fournisseurs, la distribution de fréquence des chefs d'accusations criminels (ou charges criminels) est asymétrique positive. En d'autres termes, la plupart des délinquants ne commettent que peu de délits, comme l'ont précédemment constaté Wolfgang et coll. (1972). En moyenne, ils commettent cinq (5) délits durant la période fenêtre à l'étude, alors que la médiane est de trois (3) crimes. En ce qui concerne les fournisseurs, ils ont commis, en moyenne, sept (7) crimes au cours de la période 2003 à 2009 et la médiane est de quatre (4) délits. Ces résultats descriptifs engendrent deux constats. Premièrement, l'asymétrie positive est présente tant pour la distribution de fréquence des non-fournisseurs que des fournisseurs. Deuxièmement, ces derniers tendent toutefois à être davantage impliqués dans des activités illicites.

Tableau I Statistiques descriptives sur la diversification criminelle

	%	n	Moyenne	Médiane	Écart-type
Non-fournisseurs	82,2	153 954	0,35	0,44	0,25
Fournisseurs	17,8	33 270	0,45	0,50	0,25

L'index de diversification criminelle

Comme l'indique le tableau ci-dessus, 33 270 individus sont considérés comme des fournisseurs de stupéfiants, alors que 153 954 délinquants sont présumés non-fournisseurs. La diversité criminelle varie selon le sous-groupe étudié. En effet, le score obtenu à cet indice est de 0,35 pour les non-fournisseurs de drogues, alors qu'il est de 0,45 pour les fournisseurs de stupéfiants. À ce propos, les analyses bivariées non paramétriques montrent que la diversité criminelle des fournisseurs de drogues est significativement plus élevée que celle des non-fournisseurs ($p < 0,001$). En effet, ils ont une médiane de 0,50 à l'index de diversification, comparativement à 0,44 pour les autres délinquants.

Tableau II Statistiques descriptives au sein des non-fournisseurs de drogues

Variables	Moyenne	Médiane	Écart-type
Index de diversification	0,35	0,44	0,25
Degrés d'activité criminelle	5	3	8
Facteurs sociodémographiques			
L'âge en 2003	35	34	12
Le sexe	0,82	1,00	0,38
Possession simple de stupéfiants			
Possession de drogues dures	0,02	0,00	0,16
Possession de drogues non dures	0,10	0,00	0,30
Recours à la codélinquance			
Uniquement seul	0,70	1	-
Majoritairement seul	0,16	0	-
Stratégie mixte	0,08	0	-
Majoritairement accompagné	0,02	0	-
Uniquement accompagné	0,02	0	-

Tableau III Statistiques descriptives auprès des fournisseurs de drogues

Variables	Moyenne	Médiane	Écart-type
Index de diversification	0,45	0,50	0,25
Degrés d'activité criminelle	7	4	10
Offre polydrogue	0,20	0	0,40
Facteurs sociodémographiques			
L'âge en 2003	32	31	11
Le sexe	0,86	1	0,35
Possession simple de stupéfiants			
Possession de drogues dures	0,08	0	0,28
Possession de drogues non dures	0,31	0	0,46
Recours à la codélinquance			
Uniquement seul	0,27	0	-
Majoritairement seul	0,47	0	-
Stratégie mixte	0,17	0	-
Majoritairement accompagné	0,05	0	-
Uniquement accompagné	0,03	0	-

L'âge

Comme il est d'ordinaire observé en criminologie, la distribution des âges en 2003 est asymétrique positive tant pour les fournisseurs de drogues que les autres délinquants. Parmi ces derniers, plus du quart (26,2 %) avaient entre 18 et 25 ans. Chez les fournisseurs de drogues, cette fourchette d'âges représente près du tiers des sujets. Ces nombres élevés de délinquants en bas âge rendent les médianes légèrement inférieures aux moyennes. Ensuite, la distribution a été tronquée pour les deux sous-échantillons. Ainsi, la valeur minimale est de 18 ans et la valeur maximale est de 73 ans. En ce qui concerne l'âge des délinquants ayant commis minimalement un délit d'importation ou de trafic de drogues, les résultats montrent qu'ils sont légèrement plus jeunes que les autres. En moyenne, ils avaient 32 ans (médiane de 31 ans) en 2003. L'écart-type de 11 années est similaire à celui obtenu auprès des autres délinquants.

En terminant, des corrélations Rho de Spearman ont été effectuées auprès des fournisseurs de drogues ainsi qu'auprès des autres délinquants. Dans les deux cas, les résultats montrent que nous avons moins d'une chance sur cent de se tromper en affirmant qu'il y a un lien entre l'âge des délinquants et leur degré de diversification criminelle. Cette relation est inversement proportionnelle, puisque plus ils sont âgés, moins ils sont diversifiés dans leurs implications illicites.

Le sexe

Sans surprise, la très grande majorité des non-fournisseurs (82,6 %) et des fournisseurs de drogues (85,9 %) sont des hommes. Parmi les fournisseurs de stupéfiants, des observations ont été considérées manquantes. La raison est que certains individus étaient répertoriés plusieurs fois dans le jeu de données, mais avec des sexes différents. Il est possible que certains aient changé de sexe au cours de la période à l'étude. Il est également possible qu'il s'agisse d'une erreur de codification. Toutefois, aucune information n'était disponible quant à ces changements. Par soucis de rigueur, le sexe de ces participants a donc été considéré comme une donnée manquante.

Les résultats bivariés montrent que le score à l'index de diversité diffère de façon statistiquement significative ($p < 0,001$) en fonction du sexe des distributeurs de drogues. Effectivement, les femmes ont un score médian de 0,44 comparativement aux hommes, dont le score médian se situe à 0,50. Ainsi, il appert que les distributeurs sont davantage versatiles que les distributrices dans leurs activités illicites. L'effet de la variable sexe sur la diversité délinquante disparaît toutefois auprès des non-fournisseurs de drogues, où les hommes et les femmes ont le même score médian de 0,44.

Les fournisseurs polydrogues

Nos résultats indiquent que 20 % des distributeurs étudiés ont trafiqué plus de deux drogues différentes. Les analyses bivariées montrent que les distributeurs polydrogues sont davantage diversifiés dans leurs activités illicites que les fournisseurs spécialisés. En effet, les délinquants ayant vendu plus d'une substance illicite ont une médiane de 0,48 à l'index de diversité criminelle, comparativement à une médiane de 0,50 pour ceux n'ayant vendu

qu'un seul produit. Si cet écart entre les médianes est moindre, le sens de la relation oriente notre interprétation qui sera développée dans la discussion.

La possession simple de drogues dures

Les statistiques descriptives montrent que la possession de drogues dures – soit de cocaïne, d'héroïne, de crack et de méthamphétamine – est à la fois marginale et bien présente chez les fournisseurs de drogues. D'une part, moins de dix pourcents (8,6 %) d'entre eux ont déjà été arrêté pour avoir eu en leur possession un des produits mentionnés ci-haut. D'autre part, ces 2 852 possesseurs de drogues dures sont, toutes proportions gardées, en plus grand nombre que parmi les autres délinquants, où ils ne représentent qu'une proportion de 2,6 %. Notre sous-échantillon se démarque donc par une prévalence plus élevée de possession simple de drogues dures. Toujours au sein de notre sous-ensemble de distributeurs de psychotropes, les statistiques montrent une différence significative entre les possesseurs de drogues dures et les non-possesseurs relativement à leur score obtenu à l'index de diversité ($p < 0,001$). En effet, les possesseurs de drogues dures ont un score médian de 0,61 comparativement aux non-possesseurs, dont le score médian se situe à 0,50. Ainsi, les distributeurs arrêtés pour possession de cocaïne, d'héroïne, de crack, ou de méthamphétamine sont davantage diversifiés dans leurs activités illicites. Ce lien significatif persiste auprès des autres délinquants, puisque les possesseurs de drogues dures y sont davantage versatiles (0,51) que ceux qui n'ont pas été arrêtés pour possession de drogues dures (0,44). En somme, tant pour les fournisseurs de psychotropes que pour les non-fournisseurs, la possession de drogues dures augmente le score médian à l'index de diversité criminelle.

La possession simple de drogues non dures

D'abord, la prévalence de consommation de drogues douces se situe à 31,2 % parmi les distributeurs de drogues, comparativement à 10,2 % pour les non-fournisseurs. Ensuite, parmi les fournisseurs de drogues, nous avons trouvé une différence significative entre les consommateurs de drogues non dures et les non-consommateurs. En effet, les consommateurs de drogues non dures ont un score *D* médian supérieur (0,59) aux non-consommateurs (0,50). Ainsi, les consommateurs de cannabis, de MDMA, ou autre

psychotrope font davantage preuve de diversification criminelle que les non-consommateurs. Une telle différence est également observée auprès des délinquants non-fournisseurs, où les consommateurs de drogues non dures ont un score médian de 0,50, alors que les non-consommateurs ont obtenu une médiane de moins 0,44. En bref, tant auprès du sous-ensemble de distributeurs de drogues qu'auprès des autres sujets, la consommation de drogues non dures augmente la médiane observée à l'index de diversification. En d'autres termes, les consommateurs de ces produits tendent à être davantage versatiles dans leurs activités criminelles.

Le recours à la codélinquance

À l'instar des travaux de Reiss (1988), les non-fournisseurs québécois sont essentiellement seuls lors de leurs arrestations. En effet, les résultats montrent que 69,8 pourcents (%) d'entre eux commettent exclusivement leurs délits en solo. Par ailleurs, la prévalence de répondants diminue à mesure que progressent les modalités. C'est ainsi que les autres délinquants commettent leurs activités illicites : majoritairement seul (16,7 %), autant seul qu'accompagné (8,6 %), majoritairement accompagné (2,6 %), ainsi que toujours en présence d'au moins un codélinquant (2,2 %).

En ce qui concerne le sous-échantillon de fournisseurs de drogues, les résultats descriptifs montrent qu'ils sont plus de deux fois moins nombreux à commettre des activités illicites exclusivement en solo (27,3 %). Ils tendent plutôt à commettre leurs activités illicites majoritairement seuls (46,8 %). D'autres distributeurs commettent des délits autant seuls qu'accompagnés (17,2 %), majoritairement accompagnés (5,7 %), ainsi qu'exclusivement en présence de complice (2,9 %). Ces résultats concordent avec ceux de Carrington et coll. (2013) ainsi que de Morselli et coll. (2015), qui ont trouvé que le recours à la codélinquance était plus fréquent pour les crimes de marché. En somme, la tendance à être seul lors de son arrestation prévaut tant auprès des non-fournisseurs qu'auprès des fournisseurs de stupéfiants. Toutefois, ces derniers tendent davantage à être accompagnés lors de leurs activités illicites.

Un premier test de Kruskal-Wallis a été effectué auprès des non-fournisseurs de drogues. Les résultats indiquent que les scores *D* diffèrent de façon statistiquement significative en fonction des cinq groupes; soit ceux ayant été arrêtés uniquement seul (0,44)

majoritairement seul (0,53), autant seul qu'accompagné (0,50), majoritairement accompagné (0,44), ainsi qu'uniquement accompagné (0,00). Toutefois, on ne peut pas affirmer avec certitude que les scores à l'index de diversité des délinquants arrêtés uniquement en solo diffèrent de ceux des délinquants majoritairement accompagnés.

Un second test de Kruskal-Wallis a été effectué auprès des fournisseurs de stupéfiants. Comme nous l'avons observé lors du test précédent, les résultats indiquent que les scores *D* varient de façon statistiquement significative en fonction des cinq groupes. Encore une fois, ces catégories concernent ceux ayant été arrêtés uniquement seul (0,50) majoritairement seul (0,61), autant seul qu'accompagné (0,37), majoritairement accompagné (0,48), ainsi qu'uniquement accompagné (0,44). Cependant, on ne peut pas affirmer avec certitude que les scores à l'index de diversité des distributeurs arrêtés majoritairement en solo diffèrent de ceux des distributeurs arrêtés uniquement seuls.

Analyses multivariées

En premier lieu, une régression logistique ordinale a été effectuée auprès des non-fournisseurs de drogues. Les variables indépendantes incluses à la régression ordinale sont (1) le sexe (2) l'âge en 2003 (3) la possession simple de drogues dures (4) la possession simple de drogues non dures, ainsi que (5) les différents degrés de recours à la codélinquance dans le cadre de la commission de délits. Ce premier modèle multivarié permet de jeter un regard plus complet et nuancé sur éléments influençant la diversification criminelle des non-fournisseurs. Il s'agit également d'un point de de comparaison pour une seconde régression ordinale qui sera effectuée auprès des fournisseurs de drogues.

Tableau IV Régression ordinale auprès des non-fournisseurs de drogues

Covariables	Estimation	Wald	Exp(B)
L'âge en 2003	-0,015	1342,424***	0,985
Facteurs	Estimation	Wald	
Le sexe	-0,048	15,428***	1,049
Possession simple de drogue			
Possession de drogues dures	-0,668	518,442***	1,949
Possession de drogues non dures	-0,62	1545,803***	1,858
Recours à la codélinquance			
Uniquement seul	1,383	1558,529***	3,988
Majoritairement seul	2,454	4538,333***	11,640
Stratégie mixte	1,172	960,893***	3,228
Majoritairement accompagné	1,211	740,543***	3,357
Uniquement accompagné	-	-	1,000
Nagelkerke		10,4 %	
n		152 767	
Manquants		1187	
***=p<0,001			

Ce premier modèle est significatif. Afin de déterminer la variance expliquée de la VD, nous nous basons sur le Nagelkerke, pseudo R². Ce dernier facilite les interprétations puisqu'il varie de zéro (0) à un (1). Notre premier modèle explique 10,4 % de l'appartenance à une modalité de diversité criminelle. Ce taux est considéré satisfaisant. Ensuite, en raison de l'ampleur de notre premier sous-échantillon, la quasi-totalité des variables ont une relation significative avec la VD. Le fait d'avoir été arrêté uniquement en présence de comparses

est l'unique exception. C'est que cette variable est redondante avec les autres degrés de recours à la codélinquance. Par conséquent, nos interprétations sont centrées sur le sens des relations ainsi que sur la force des coefficients.

En ce qui concerne les relations avec la VD, elles sont positives pour l'ensemble des prédicteurs, à l'exception de l'âge en 2003. En d'autres termes, les diverses VIs augmentent les probabilités qu'un sujet soit catégorisé dans une modalité supérieure de diversification criminelle. C'est particulièrement le cas pour les divers degrés de recours à la codélinquance, puisque leurs coefficients de Wald sont nettement supérieurs à ceux des autres variables. Par exemple, le Wald associé au fait d'agir majoritairement seul s'élève à 4538,333.

La possession simple d'intoxicants est également liée positivement à la VD. En effet, il apparaît que tant les possesseurs de drogues non dures que les possesseurs de drogues dures soient susceptibles d'appartenir à une modalité supérieure de versatilité criminelle. Pour les premiers, la probabilité que leur score *D* soit dans une catégorie plus élevée est de 1,858 fois celle des non-possesseurs de drogues douces. Quant aux possesseurs de drogues dures, le rapport de cotes montre que leur probabilité de faire partie d'une catégorie de diversité criminelle accrue est 1,949 fois celle des autres délinquants. Le sexe est également en relation positive avec la VD, puisque les hommes sont susceptibles d'avoir un score *D* situé dans une catégorie supérieure. Toutefois, le rapport de cotes de 1,049 est très faible, ce qui amène à conclure que parmi ce sous-échantillon, le sexe n'a qu'un faible effet prédictif de la modalité de diversification criminelle.

L'âge en 2003 est l'unique VI dont l'association est négative avec la VD. Ainsi, plus un délinquant est âgé, moins il y a de chances d'appartenir à une modalité où l'on est diversifié dans ses activités illicites. En d'autres termes, une augmentation de l'âge (exprimée en années) est liée à une réduction des probabilités d'être dans une catégorie où la diversité criminelle est supérieure. La force de l'association est cependant très faible, avec un rapport de cotes de 0,985.

Une seconde régression ordinale a été effectuée auprès fournisseurs de drogues. Ce second modèle ne diffère en rien du précédent, hormis le sous-échantillon utilisé et l'ajout d'une

VI nommée polydrogues. Cette dernière permet de considérer si un fournisseur a été arrêté pour avoir distribué ou produit plus de deux drogues distinctes. Les autres variables indépendantes demeurent (1) le sexe (2) l'âge en 2003 (3) la possession simple de drogues dures (4) la possession simple de drogues non dures, ainsi que (5) les divers degrés de recours à la codélinquance dans le cadre de leurs délits. En plus de permettre une comparaison avec les résultats du premier modèle, cette deuxième régression permet d'atteindre de notre objectif de recherche principal. Il est question de déterminer quels sont les facteurs ayant une influence sur la diversification criminelle des fournisseurs de drogues au Québec.

Tableau V Régression ordinale auprès des fournisseurs de drogues

Covariables	Estimation	Wald	Exp(B)
L'âge en 2003	-0,023	578,036***	0,977
Facteurs	Estimation	Wald	Exp(B)
Le sexe (0=Masculin; 1=Féminin)	-0,591	384,546***	1,806
Possession simple de drogue			
Possession de drogues dures	-0,554	209,569***	1,744
Possession de drogues non dures	-0,497	465,150***	1,650
Fournisseur polydrogue	0,735	782,050***	0,480
Recours à la codélinquance			
Uniquement seul	0,902	200,313***	2,373
Majoritairement seul	1,766	787,151***	5,627
Stratégie mixte	-0,066	1,010 n.s.	0,902
Majoritairement accompagné	1,081	215,336***	2,836
Uniquement accompagné	-	-	-
Nagelkerke		20,8 %	
n		31 183	
n.s. = non significatif **=p<0,01***=p<0,001			

Tel qu'indiqué par le tableau ci-dessus, le modèle appliqué aux distributeurs de stupéfiants est significatif et explique 20,8 % de la variance de la VD, une proportion élevée. Par ailleurs, nous soulignons que ce pourcentage est de deux fois supérieur à celui du modèle précédent. En raison de l'ampleur de notre sous-échantillon de fournisseurs de drogues, la quasi-totalité des prédicteurs de ce modèle a une relation significative avec la VD. Par conséquent, nos interprétations sont centrées sur le sens des relations et sur la force des coefficients.

La majorité des variables ont un lien positif avec la VD. En effet, il appert que les fournisseurs illicites agissant généralement en solo ont davantage de chances d'appartenir à une modalité supérieure de diversité criminelle. Il en va de même pour les hommes, ainsi que pour les possesseurs de drogues, et ce, tant douces que dures. En ordre d'importance, ces prédicteurs sont le fait d'avoir été arrêté (1) majoritairement seul (2) majoritairement accompagné et (3) uniquement seul, ainsi que (4) le sexe (5) avoir été arrêté pour possession de drogues dures, ainsi que (6) de drogues non dures.

Tout comme ce fut le cas auprès des non-fournisseurs de drogue, le premier facteur en importance est le fait de commettre ses délits majoritairement seul. Cependant, le rapport de cotes de 5,627 est environ deux fois moins élevé que ce qui a été observé dans le sous-échantillon précédent. Ainsi, l'effet cet indicateur sur l'appartenance à une modalité de diversité criminelle varie grandement selon le sous-échantillon.

Ensuite, l'association positive entre le sexe et la VD concorde avec nos résultats bivariés, où le sexe masculin a été associé à un score de diversité plus élevé. Dans le présent modèle multivarié, il ressort que la chance des hommes d'appartenir à une modalité supérieure de diversité criminelle est de 1,806 fois celle des femmes. Ce taux est plus élevé que celui obtenu auprès des non-distributeurs. Ainsi, si être un homme semble être un facteur de diversification tant pour les non-fournisseurs que pour les fournisseurs de stupéfiants, son effet prédictif est nettement supérieur chez ces derniers.

La possession de drogues non dures – soit de cannabis, de MDMA, ou autre – est également liée positivement à la VD. Effectivement, les possesseurs de drogues douces ont davantage de chances que les autres de faire partie d'une catégorie où les scores à l'index de

diversification criminelle sont plus élevés. Le rapport de cotes montre que cette probabilité est de 1,65. L'effet de cette variable est similaire à celle concernant les drogues dures. En effet, il appert que comparé aux autres délinquants, les possesseurs de drogues dures ont également plus de risques d'appartenir à une modalité où la versatilité criminelle est supérieure. Effectivement, ils ont 1,744 fois plus de chances d'y être regroupés que les autres contrevenants.

D'autres facteurs ont une association négative avec notre VD. Les deux prédicteurs de spécialisation criminelle sont (1) le fait de trafiquer plusieurs drogues (polydrogue), ainsi que (2) l'âge des délinquants en 2003. Ainsi, les fournisseurs polydrogues ont davantage de chances que les autres d'être classés dans une modalité inférieure de diversité criminelle. Par ailleurs, plus un délinquant est âgé, plus il a de chances d'appartenir à un groupe où l'on tend à se spécialiser dans ses activités illicites. Les probabilités des fournisseurs polydrogues d'appartenir à un regroupement basé sur une diversité criminelle supérieure sont de 0,48 fois celle des autres distributeurs. En d'autres termes, lorsqu'un délinquant est arrêté pour la distribution de plus de deux drogues différentes, il tend à faire partie d'un groupe où l'on tend à se spécialiser dans ses activités illicites. Cette conclusion concorde avec nos résultats bivariés obtenus précédemment. En ce qui concerne l'âge des délinquants en 2003, l'effet statistique de cette variable est surprenant dans ce mémoire. Contre toutes attentes, le rapport de cotes n'est que de 0,977, indiquant un très faible effet prédictif sur la VD.

Discussion

Ce mémoire avait pour objectif principal de déterminer quels sont les facteurs ayant une influence sur la diversification criminelle des fournisseurs de drogues au Québec. Il a notamment été possible d'examiner dans quelle mesure la diversité criminelle est influencée par une implication au sein de divers marchés illicites de drogues. D'abord, l'ampleur de notre sous-échantillon fait en sorte que la quasi-totalité des variables ont une relation significative avec la probabilité d'appartenir aux divers groupes en regard à la diversité criminelle. Par conséquent, nos interprétations sont centrées sur le sens des relations ainsi que sur la force des coefficients. Ensuite, les résultats montrent que la variance expliquée de la VD est moindre dans le cadre du modèle appliqué auprès des non-

fournisseurs qu'auprès des fournisseurs de drogues. En effet, notre premier modèle explique 10,4 % de l'appartenance à un groupe à l'égard de la diversité criminelle, alors que ce taux est de 20,8 % pour le second modèle.

Finalement, les résultats des deux régressions ordinales montrent que ce sont essentiellement les mêmes facteurs qui influencent la VD. Autrement dit, tant pour les distributeurs de drogues que les autres délinquants, les mêmes variables prédisent l'appartenance à un groupe à l'égard de la diversification criminelle. Ce constat suggère d'adopter une approche théorique générale dans le cadre de l'étude des distributeurs de drogues. Encore une fois, suite à la régression ordinale effectuée auprès des distributeurs de drogues, les prédicteurs liés positivement à la VD sont le fait d'avoir été arrêté (1) majoritairement seul (2) majoritairement accompagné et (3) uniquement seul, ainsi que (4) le sexe (5) avoir été arrêté pour possession de drogues dures, ainsi que (6) de drogues non dures. À l'opposée, les deux prédicteurs de spécialisation criminelle sont (1) le fait de trafiquer plusieurs drogues (polydrogue), ainsi que (2) l'âge des délinquants en 2003.

Les résultats obtenus permettent de valider la cohérence entre nos données et celles des études précédentes. En raison de l'ampleur de notre sous-échantillon, nous ne sommes pas d'avis que des incohérences mineraient la fiabilité de nos résultats. Cependant, des résultats contradictoires avec la littérature pourraient orienter nos interprétations. D'abord, hormis le fait d'avoir trafiqué un produit illicite, il est possible que la composition du sous-échantillon de fournisseurs de drogues soit différente des échantillons étudiés antérieurement. Ensuite, le MIP ne répertorie que des informations sur les sujets ayant été mis en état d'arrestation. Nous sommes donc d'avis que nos résultats aient été influencés par la nature officielle des données utilisées. Il s'agit à la fois d'une des principales limites du mémoire et d'une piste d'interprétations des résultats. Il en sera question plus loin.

La contribution principale de ce mémoire est d'avoir fait le pont entre la littérature sur la diversification criminelle ainsi que celle sur les crimes axés sur le marché. Pour ce faire, nous avons étudié la diversité criminelle au sein d'un sous-échantillon de distributeurs de drogues. La composition de ce sous-ensemble est comparable avec les échantillons étudiés antérieurement. En premier lieu, nos résultats ont confirmé la cohérence de nos données avec celles utilisées précédemment en ce qui concerne le sexe des délinquants (Blumstein

et coll., 1988; Brame et coll., 2004; Hilton et Eke, 2016; McGloin et coll., 2007; Piquero et coll., 1999; Sullivan et coll., 2006). À ce propos, le taux que nous avons obtenu montre que les hommes sont, toutes proportions gardées, légèrement plus nombreux que dans les études précédentes (Blumstein et coll., 1988; Piquero et coll., 1999; Sullivan et coll., 2006). Comme évoqué par Gagné-Tardif (2012), ceci concorde avec l'image traditionnelle et véhiculée par les médias selon laquelle les marchés illégaux forment un « milieu d'hommes ». En outre, suite au recours à la régression ordinale, les résultats ont montré que le sexe a un effet prédictif sur notre VD. Ce mémoire est donc opposé aux travaux de Farrington (1988) ainsi que de Mazerolle et coll. (2000), qui ont trouvé que le sexe perdait sa relation significative avec la diversification criminelle une fois l'âge considéré.

En second lieu, Sevigny et Allen (2015) ont montré que les trafiquants de drogues ont en moyenne de 35 ans et qu'ils sont généralement plus vieux que les autres délinquants. Nos données vont dans ce sens, car il est ressorti que les distributeurs de drogues sont plus âgés que les autres contrevenants. Par ailleurs, nous avons observé une relation inversement proportionnelle entre l'âge et la diversité criminelle. En d'autres termes, plus les fournisseurs sont âgés, moins ils sont diversifiés dans leurs activités illicites. Ces résultats concordent avec ceux de l'étude de Piquero et coll. (2003), ainsi qu'avec celle de Nieuwbeerta et coll. (2011). Ainsi, les délinquants de notre sous-échantillon ne diffèrent pas des autres délinquants en ce qui concerne la tendance à la spécialisation criminelle en vieillissant. En revanche, nos résultats ont montré que l'effet de la variable âge sur notre VD demeure faible. Ce résultat contraste avec certains travaux qui ont plutôt confirmé l'importance de cette variable sur la versatilité criminelle et ce, tant à l'aide de données officielles (Piquero et coll., 1999), qu'autorévélées (Sullivan et coll., 2006).

En troisième lieu, la prévalence de possession de drogues douces se situe à 31,2 % parmi les fournisseurs de drogues, comparativement à 10,2 % pour les non-fournisseurs. D'abord, taux élevé que nous avons observé parmi les distributeurs est cohérent avec les travaux de Fergusson et coll. (2003) ainsi que ceux de Desroches (2005). Ces études ont montré que bon nombre de trafiquants s'adonnaient à la consommation récréative de cannabis. Ensuite, notre pourcentage est similaire à celui de l'étude de Sullivan et coll. (2009), qui était de 38,5 %. Pourtant, nos données concernent la criminalité des adultes, alors que Sullivan et coll. (2009) se sont intéressés à la délinquance juvénile. En somme, malgré des différences

d'échantillonnage, nos données sont cohérentes avec les études antérieures en ce qui concerne la consommation de drogues douces.

En ce qui concerne la relation entre la possession de drogues dures et notre VD, nos résultats concernant cette variable vont dans le sens de la plupart des études sur la diversification criminelle, ainsi que de celles sur les trafiquants de drogues. Tout comme les premières, ce mémoire montre que la consommation de drogues est associée à une diversité amplifiée (DeLisi, 2003; McGloin et coll., 2007). Nos résultats contrastent cependant avec ceux de Ouellet et Laferrière (2016), qui ont montré que la consommation de diverses drogues n'avait pas d'effet significatif de sur la diversité criminelle. L'interprétation de nos résultats est basée sur le volet économique-compulsif de Goldstein (1985), l'ouvrage de Brochu (2006), ainsi que les travaux de Armstrong et Britt (2004). Effectivement, nous sommes d'avis que comme pour d'autres délinquants, certains fournisseurs s'impliquent dans des activités illicites afin de subvenir à un besoin compulsif de consommation de drogues. D'une part, Armstrong et Britt (2004) ont trouvé que ces activités sont fréquemment reliées aux stupéfiants. À ce propos, nous avons observé une fréquence plus élevée de charges criminelles de possessions simple de drogues dures auprès de notre sous-échantillon de distributeurs qu'auprès des autres délinquants. D'autre part, nous croyons que les fournisseurs diversifient leurs activités criminelles afin d'accroître leurs revenus illicites (Ouellet et Laferrière, 2016).

Les résultats obtenus dans ce mémoire sont également cohérents avec ceux des études précédentes issues de la littérature sur les trafiquants de drogues. Plus particulièrement, nos résultats vont dans le sens des études de Bourgois (2002), ainsi que de Jacobs (1999) effectuées auprès de revendeurs de crack. Dans le cadre de ces ethnographies, la consommation de drogues dures constituait un facteur étiologique des activités illicites des vendeurs, qui trafiquaient afin de subvenir à leur propre consommation. Par ailleurs, l'étude d'Adler (1993) et celle de Desroches (2005) ont montré que les trafiquants de cocaïne s'adonnent généralement eux-mêmes à une telle consommation onéreuse.

Une autre contribution de ce mémoire est d'avoir examiné l'effet de l'enchâssement dans diverses chaînes d'approvisionnement de drogues sur la diversité criminelle. D'emblée, nos données ont montré qu'un fournisseur de drogues sur cinq (5) est polydrogues. Cette

proportion est près de trois fois plus élevée que dans l'étude de Gallupe et coll. (2011), où il ne s'agissait que de 7 % des trafiquants. Nous expliquons cet écart par le fait que le présent mémoire s'inscrit parmi les travaux récents qui considèrent davantage de drogues dans leurs analyses. En effet, si Gallupe et coll. (2011) n'ont considéré que le cannabis et les amphétamines dans leurs analyses, nous avons considéré plus de sept (7) catégories différentes de drogues.

Ensuite, les résultats ont montré que les délinquants arrêtés pour la distribution ou la production de plus de deux drogues différentes tendent à faire partie de délinquants davantage spécialisés dans leurs activités illicites. Notre interprétation repose sur des études sur les trafiquants (Bouchard et Ouellet, 2011; Pearson et Hobbs, 2001). En effet, nous sommes d'avis que ce résultat suggère la non-nécessité, pour les fournisseurs polydrogues, de s'affairer à divers types d'activités criminelles afin de réaliser des gains financiers importants. Car, la criminalité axée sur le marché de stupéfiants est l'une des activités illicites les plus lucratives (Desroches, 2007; Paoli, 2014). En outre, la variété de stupéfiants est l'une des stratégies attribuées au concept de résilience, que Bouchard (2007) définit comme : « *the ability of market participants to preserve the existing levels of exchanges between buyers and sellers, despite external pressure aimed at disrupting the trade* » (p. 329).

D'autres études récentes ont utilisé le concept de portefeuille de transaction (Hughes et coll., 2016; 2017; Malm et coll., 2010, p. 56). Développée par Harry Markowitz (1952), la théorie moderne du portefeuille est une théorie financière, et concerne essentiellement la diversification, pour les investisseurs, de ressources et d'actifs (tels des titres et des contrats). L'objectif est ainsi d'accroître leur rentabilité tout en minimisant les risques de perte de capital financier. Lorsque cette théorie est appliquée aux marchés illicites, l'objectif des fournisseurs serait d'accroître leurs revenus illicites tout en évitant d'être appréhendés par les forces de l'ordre. D'une part, l'enchâssement dans divers réseaux illicites de drogues est associé à des revenus illicites supérieurs (Hughes et coll., 2016b). D'autre part, Ouellet et Bouchard (2017) ont trouvé que plus les délinquants se spécialisaient dans les crimes de marché, moins ils étaient susceptibles d'être arrêtés.

Bien que cela soit en dehors de nos objectifs de recherche, nous sommes d'avis que l'utilisation de données d'arrestations policières constitue une orientation de la discussion de nos résultats. En effet, Charette et van Koppen (2016) ont trouvé que plus les délinquants étaient spécialisés dans leurs activités criminelles, moins ils étaient susceptibles d'être arrêtés. Or, Ouellet et coll. (2013) expliquent que: « *criminological research based on official data will classify 'desisters' and successful recidivists in the same category of offenders: those who are not re-arrested* » (p.149). Une synthèse de ces deux propositions mène à la question suivante : Comment différencier les délinquants spécialisés dans leurs activités illicites des délinquants diversifiés, mais arrêtés pour un nombre restreint de types de crimes?

Dans ce mémoire, plusieurs prédicteurs la diversité criminelle sont également des éléments liés aux arrestations. Bouchard et Ouellet (2011) ont trouvé que l'âge au moment de la première arrestation avait un effet sur la durée d'activité dans un marché illicite. En effet, les individus arrêtés à un âge plus avancé opéraient plus longtemps avant d'être appréhendés. Pollock, Hill, Menard et Elliott (2016), ainsi que Ouellet et Bouchard (2016), ont montré que la codélinquance augmente les chances d'être arrêté par la police. En revanche, des compétences individuelles permettant l'évitement de l'arrestation policière peuvent être acquises via l'apprentissage social par les pairs délinquants (Bouchard et Nguyen, 2010; Jacobs, 1999).

En ce qui concerne la consommation de drogues, il s'agit un facteur de risque d'arrestation selon plusieurs travaux (DeLisi, 2003; Kazemian et Le Blanc, 2007; Pollock et al., 2016). Dans l'étude de DeLisi (2003), cette association est demeurée malgré la considération de nombreuses variables contrôles, comme l'âge, le genre, l'ethnie, l'historique d'incarcération, ainsi que l'âge lors de la première arrestation. Les résultats de Fergusson et coll. (2003) ont montré une relation entre la consommation de cannabis et les risques d'arrestations. À preuve, 25 % de ceux ayant consommé à plus de 400 occasions ont été arrêtés pour délit lié au cannabis, alors que cette proportion est de l'ordre de moins de 1 % pour ceux ayant consommé moins de 10 fois. Selon Shover (1996), les risques d'arrestations sont particulièrement présents pour les consommateurs dépendants. À ce propos, Bouchard et Ouellet (2011) ont trouvé que les consommateurs de cocaïne et d'héroïne étaient susceptibles d'être arrêtés plus rapidement. En somme, en dépit des

contributions de ce mémoire, nous en savons encore peu sur la relation entre la diversité dans les activités criminelles et la capacité à éviter les arrestations.

Conclusion

La littérature sur la diversification criminelle s'est particulièrement développée au cours des deux dernières décennies. La plupart des études ont montré que les délinquants sont nombreux à se diversifier dans leurs activités illicites (Farrington, 1986; Farrington et coll., 1988; Humphrey et Gibbs Van Brunshot, 2017; Miethe et coll., 2006; Nieuwbeerta et coll., 2011; Paternoster et coll., 1998; Piquero et coll., 2003). En outre, la diversité criminelle a été examinée et comparée auprès de diverses sous-populations. Parallèlement, la littérature sur les crimes de marché montre que ces délits comportent certaines particularités. En effet, ils n'engendrent pas de victime, sont davantage commis en codélinquance, et leurs auteurs se spécialisent dans cette forme particulière de crimes en effectuant un nombre élevé de transactions illicites (Morselli et Tremblay, 2004b). Comme il en a été question précédemment, les études sur les trafiquants de drogues se sont également intéressées aux distinctions entre les fournisseurs spécialisés et les fournisseurs polydrogues (Hughes et coll., 2017; Rubin et coll., 2013).

En dépit de la littérature croissante sur la diversification criminelle, deux limites ont perduré. La première était qu'à notre connaissance, aucune étude de la diversité criminelle n'avait été menée auprès de fournisseurs de drogues, eux qui se distinguent pourtant quant à plusieurs aspects de leurs activités illicites. La seconde limite identifiée dans la littérature était que nous savions peu de choses sur les fournisseurs polydrogues – ces distributeurs impliqués dans le trafic ou l'import-export de plus de deux drogues illicites (Hughes et coll., 2016a, 2016b, 2017; Rubin et coll., 2013). Plus précisément, aucune étude n'avait permis d'examiner l'effet de l'enchâssement dans divers marchés de drogues sur la diversité criminelle.

Dans ce mémoire, une régression logistique ordinale nous a permis de déterminer quels sont les facteurs ayant une influence sur la diversification criminelle des fournisseurs de drogues adultes au Québec. Il a notamment été possible d'examiner dans quelle mesure, la diversité criminelle est influencée par une implication au sein de différents marchés illicites

de drogues. Nous avons également deux objectifs secondaires. Le premier objectif spécifique était de dresser un portrait de la diversification criminelle des fournisseurs de drogues adultes au Québec, de 2003 à 2009. Le second objectif spécifique était de comparer, entre les fournisseurs de drogues et non-fournisseurs, leur diversification criminelle ainsi que les prédicteurs associés à cette dernière. Pour ce faire, nous avons appliqué des méthodes bivariées non paramétriques utilisées précédemment dans la littérature, ainsi que deux régressions logistiques ordinales. Les résultats bivariés et multivariés ont montré que les mêmes facteurs influencent à la fois la diversité criminelle des fournisseurs ainsi que celle des non-fournisseurs.

Les limites du mémoire

Ce mémoire comporte deux limites récurrentes dans la littérature sur la diversification criminelle, ainsi que trois limites méthodologiques. D'emblée, en raison de l'absence de standard, notre catégorisation des diverses infractions criminelles demeure arbitraire (Mazerolle et coll., 2000). Néanmoins, nous nous sommes basés sur les travaux antérieurs en considérant les crimes économiques (DeLisi, 2003) et les crimes de marché (Ouellet et Tremblay, 2014) séparément des crimes contre la propriété. De plus, pour nos analyses, nous n'avons regroupé les délits qu'en cinq (5) catégories, limitant la précision avec laquelle nous avons mesuré la diversité dans les activités illicites. Recourir à davantage de types de crimes aurait toutefois miné la validité de nos résultats. Encore une fois, l'index de diversification criminelle engendre de meilleurs résultats lorsque le nombre de délits – faible dans ce mémoire – se rapproche nombre de catégories (Ouellet et Laferrière, 2016). En somme, nous avons développé une classification en tenant compte des données que nous avons utilisées.

De plus, de par sa conception statique, ce mémoire fait fi des travaux qui ont montré que la diversité criminelle est un concept dynamique, dans la mesure où les délinquants ne diversifient pas constamment leurs activités illicites (McGloin et coll., 2007; Shover 1996, Steffensmeier et Ulmer 2005, Sullivan et al. 2006). En effet, nous avons sciemment agrégé les carrières criminelles individuelles pour l'ensemble de la période à l'étude (2003–2009). Comme l'ont expliqué Humphrey et Gibbs Van Brunschot (2017), cette agrégation a couramment été appliquée parmi les études où les délinquants ont présenté une faible

intensité criminelle. Cela, afin de prévenir une surestimation de la spécialisation criminelle. En bref, une conception statique a été suffisante afin d'atteindre nos objectifs de recherche. Outre les deux limites ci-dessus, trois limites méthodologiques sont apparues suite à l'application de nos deux modèles multivariés. La première limite est que le modèle appliqué auprès des non-fournisseurs de drogues a engendré des données manquantes. Effectivement, 1187 sujets ont été exclus aux fins d'analyses. La seconde limite est que les deux modèles multivariés ont violé le postulat de proportionnalité des cotes, puisque le test de droites parallèles s'est avéré significatif. Présenté autrement, les variables indépendantes ont un effet différent selon la modalité de la VD ordinale. Il a donc fallu faire preuve de prudence dans le cadre de nos interprétations. Il est toutefois pertinent de mentionner que ce bris de postulat est fréquent auprès d'échantillons de grande ampleur comme le nôtre (Liu et Koirala, 2012).

La troisième limite méthodologique concerne la présence de cellules où la fréquence a été nulle. Dans le cadre d'une régression logistique ordinale, les cellules représentent les différentes combinaisons possibles entre les valeurs d'une VI et les modalités de la VD. Une fréquence nulle a lieu lorsque aucune valeur ne correspond à l'une des combinaisons mentionnées. C'est ce que nous avons observé pour 38,9 % des cellules suite au premier modèle, ainsi que pour 58,9 % des cellules lors modèle appliqué auprès de distributeurs de drogues. Cette troisième limite n'est pas surprenante, puisque nos analyses descriptives ont montré des prévalences peu élevées pour plusieurs variables. Par exemple, bien que plusieurs individus aient été arrêtés pour possession simple de drogues dures, ils ne forment qu'un faible pourcentage de notre échantillon.

Dans les futurs travaux, il serait pertinent de s'intéresser davantage à certaines avenues de recherche. En premier lieu, les études futures devraient tenir compte de la légalisation du cannabis au Canada, survenue le 17 octobre 2018 par l'entremise de la Loi sur le cannabis. C'est que nos analyses descriptives ont montré que près du tiers des fournisseurs de drogues du sous-échantillon ont déjà été arrêtés en lien avec la possession de marijuana. À ce propos, quel sera alors le portrait post-légalisation des arrestations individuelles des distributeurs de drogues? Quelle place occupera le cannabis parmi les drogues consommées et trafiquées? Ensuite, dans ce mémoire, nous nous sommes explicitement attardés qu'à un

seul paramètre de la carrière criminelle (Blumstein et coll., 1986), la diversification criminelle. Dans les études futures, il serait pertinent d'examiner l'effet des autres paramètres de la carrière criminelle sur la versatilité dans les activités illicites. Finalement, des travaux futurs pourraient s'intéresser davantage à la diversité criminelle de fournisseurs de drogues sur le court terme. En effet, il se pourrait qu'une conception dynamique de leurs activités illicites montre qu'ils spécialisent davantage leurs activités illicites sur le court terme (Ouellet et Laferrière, 2016; Sullivan et coll., 2006). Ainsi, ces études pourraient engendrer des résultats complémentaires aux nôtres.

Bibliographie

- Adler, P. A. (1993). *Wheeling and dealing: an ethnography of an upper-level drug dealing and smuggling community*. New York: Columbia University Press.
- A Adler, Patricia A., and Peter Adler. 1983. "Shifts and Oscillations in Deviant Careers: The Case of Upper-Level Drug Dealers and Smugglers." *Social Problems* 31:195-207
- Agresti, A., & Agresti, B. F. (1978). Statistical analysis of qualitative variation. *Sociological Methodology*, 9, 204-237.
- Armstrong, T. A. (2008). Exploring the impact of changes in group composition on trends in specialization. *Crime & Delinquency*, 54, 366–389.
- Armstrong, T. A., & Britt, C. L. (2004). The effect of offender characteristics on offense specialization and escalation. *Justice Quarterly*, 21, 843–876.
- Blumstein, A., J. Cohen, J. A. Roth et C. A. Visher (1986). *Criminal careers and « Career Criminals »*, volume 2. Washington, D. C.: National Academy Press.
- Blumstein, A., Cohen, J., Das, S. et Moitra, S. D. (1988). Specialization and seriousness during adult criminal careers, 43.
- Boivin, R. et Morselli, C. (dir.). (2016). *La codélinquance : une porte d'entrée du crime? Dans Les réseaux criminels*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.
- Bouchard, M. (2007). On the Resilience of Illegal Drug Markets. *Global Crime*, 8(4), 325-344. doi:10.1080/17440570701739702
- Bouchard, M., Canada, Public Safety Canada, Law Enforcement and Policing Branch, Canada, Research and National Coordination et Organized Crime Division. (2012). *Estimation de la taille des marchés illicites de la méthamphétamine et de la MDMA (ecstasy) au Canada: une approche à plusieurs méthodes*. Ottawa, Ont. : Sécurité publique Canada. Repéré à <http://www.deslibris.ca/ID/232348>
- Bouchard, M., Morselli, C., Hashimi, S. et Ouellet, M. (2015). *Pourcentage d'incidents criminels associés au crime organisé*. Sécurité publique Canada.
- Bouchard, M. et Nguyen, H. (2010). Is it who you know, or how many that counts? Criminal networks and cost avoidance in a sample of young offenders. *Justice Quarterly*, 27(1), 130-158.

- Bouchard, M. et Ouellet, F. (2011). Is small beautiful? The link between risks and size in illegal drug markets. *Global Crime*, 12(1), 70-86. doi:10.1080/17440572.2011.548956
- Bouchard, M. et Tremblay, P. (2005). Risks of arrest across drug markets: A capture-recapture analysis of “hidden” dealer and user populations. *Journal of drug issues*, 35(4), 733–754.
- Bouffard, L. A. et Zedaker, S. B. (2016). Are domestic violence offenders specialists? Answers from multiple analytic approaches. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 53, 788–813.
- Bourgois, P. (2002). *In search of respect: Selling crack in El Barrio*. Cambridge University Press.
- Brame, R., Paternoster, R. et Bushway, S. D. (2004). Criminal Offending Frequency and Offense Switching. *Journal of Contemporary Criminal Justice*, 20(2), 201-214.
- Bright, D. A. et Ritter, A. (2011). Australian Trends in Drug User and Drug Dealer Arrest Rates: 1993 to 2006–07. *Psychiatry, Psychology and Law*, 18(2), 190-201.
- Britt, C. L. (1996). The measurement of specialization and escalation in the criminal career: An alternative modeling strategy. *Journal of Quantitative Criminology*, 12(2), 193-222.
- Brochu, S. (2006). *Drogue et criminalité, une relation complexe*. Montréal : Les Presses de l’Université de Montréal.
- Carrington, P. J. (2002). Groupe crime in Canada. *Canadian Journal of Criminology*, 44, 277-315.
- Carrington, P. J. (2013). *La complicité dans la délinquance au Canada, 2011*.
- Caulkins, J. P., Burnett, H. et Leslie, E. (2009). How illegal drugs enter an island country: insights from interviews with incarcerated smugglers. *Global Crime*, 10(1-2), 66-93.
- Chadillon-Farinacci, V. (2013). *Géographie du cannabis au Québec: la culture en avant-plan*. Université du Québec, Institut national de la recherche scientifique.
- Charette, Y. et van Koppen, V. (2016). A capture-recapture model to estimate the effects of extra-legal disparities on crime funnel selectivity and punishment avoidance. *Security Journal*, 29(4), 561–583.

- Code criminel, L.R.C. (1985), ch. C-46, art. 2.
- Cullen, T. F. (1984). *Rethinking crime and deviance theory: The emergence of a structuring tradition*. Totowa: Rowman & Allanheld.
- Decker, S. H. et Chapman, M. T. (2008). *Drug smugglers on drug smuggling: lessons from the inside*. Philadelphia : Temple University Press.
- DeLisi, M. (2003). The imprisoned nonviolent drug offender: Specialized martyr or versatile career criminal? *American Journal of Criminal Justice*, 27(2), 167–182.
- DeLisi, M., Beaver, K. M., Wright, K. A., Wright, J. P., Vaughn, M. G., et Trulson, C. R. (2011). Criminal specialization revisited: A simultaneous quantile regression approach. *American Journal of Criminal Justice*, 36, 73-92.
- DeLisi, M., Bunga, R., Heirigs, M. H., Erickson, J. H. et Hochstetler, A. (2018). The Past Is Prologue: Criminal Specialization Continuity in the Delinquent Career. *Youth Violence and Juvenile Justice*.
- DeLisi, M. et Piquero, A. R. (2011). New frontiers in criminal careers research, 2000–2011: A state-of-the-art review. *Journal of Criminal Justice*, 39(4), 289-301.
- Deslauriers-Varin, N. et Beauregard, E. (2013). Investigating Offending Consistency of Geographic and Environmental Factors Among Serial Sex Offenders: A Comparison of Multiple Analytical Strategies. *Criminal Justice and Behavior*, 40(2), 156-179.
- Desroches, F. J. (2005). *The crime that pays: drug trafficking and organized crime in Canada*. Toronto: Canadian Scholars' Press.
- Dorn, N., Murji, K. et South, N. (1992). *Traffickers: drug markets and law enforcement*. London; New York: Routledge.
- Farabee, D., Joshi, V., et Anglin, M. D. (2001). Addiction careers and criminal specialization. *Crime & Delinquency*, 47, 196–220.
- Farrington, D. P. (1986). Age and crime. *Crime and justice*, 7, 189-250.
- Farrington, D. P., Howard N. S., et Terrence A. F. (1988). Specialization in Juvenile Court Careers, *Criminology* 26(3), 461–487.
- Felson, M. (2006). *Crime and nature*. Thousand Oaks, California: Sage Publications.

- Fergusson, D. M., Swain-Campbell, N. R. et Horwood, L. J. (2003). Arrests and convictions for cannabis related offences in a New Zealand birth cohort. *Drug & Alcohol Dependence*, 70(1), 53–63.
- Fowler, G., Kinner, S. et Krenske, L. (2007). *Containing ecstasy: analytical tools for profiling an illegal drug market*. Hobart: National Drug Law Enforcement research Fund.
- Fox, B. H., et Farrington, D. P. (2016). Behavioral consistency among serial burglars: Evaluating offense style specialization using three analytical approaches. *Crime & Delinquency*, 62, 1123–1158
- Francis, B. et Humphreys, L. (2016). Investigating the Relationship Between the Diversity Index and Frequency of Offending. *Journal of Developmental and Life-Course Criminology*, 2(4), 397-416.
- Freedman, D., Thornton, A., Camburn, D., Alwin, D., et Young-DeMarco, L. (1988). The life history calendar: A technique for collecting retrospective data. *Sociological methodology*, 37-68.
- Gagné-Tardif, X. (2012). *Les éléments entourant le passage à l'acte sous forme de co-délinquance au Québec*. Université de Montréal.
- Gallupe, O., Bouchard, M. et Caulkins, J. P. (2011). No change is a good change? Restrictive deterrence in illegal drug markets. *Journal of Criminal Justice*, 39(1), 81-89. doi:10.1016/j.jcrimjus.2010.12.002
- Goldstein P.J. (1985), “The drugs/violence nexus: A tripartite conceptual framework”, *Journal of Drug Issues*, vol.15 (4), p. 493-506.
- Goldstein P.J. (1998), *Drug Abuse and Violence*, Washington: United States Sentencing Commission.
- Goldstein, P. J., Brownstein, H. H., Ryan, P. J., et Bellucci, P. A. (1989). Crack and homicide in New York City, 1988 : A conceptually based event analysis. *Contemporary Drug Problems*, 4, 651-687.
- Gouvernement du Canada. (s.d.). Loi réglementant certaines drogues et autres substances (L.C. 1996, ch. 19). Consulté sur <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-38.8/section-2.html?wbdisable=true>

- GRC. (2009). Rapport sur la situation des drogues illicites au Canada.
- Grund, T. et Morselli, C. (2017). Overlapping crime: Stability and specialization of co-offending relationships. *Social Networks*, 51, 14-22.
- Hafley, S. R. et Tewksbury, R. (1995). The Rural Kentucky marijuana industry: Organization and community involvement. *Deviant Behavior*, 16(3), 201-221. doi:10.1080/01639625.1995.9967999
- Harper, R. et Murphy. (2000). An Analysis of Drug Trafficking. *British Journal of Criminology*, 40(4), 746-749. doi:10.1093/bjc/40.4.746
- Hilton, N. Z. et Eke, A. W. (2016). Non-Specialization of Criminal Careers Among Intimate Partner Violence Offenders. *Criminal Justice and Behavior*, 43(10), 1347-1363. doi:10.1177/0093854816637886
- Hughes, C. E., Bright, D. A. et Chalmers, J. (2017). Social network analysis of Australian poly-drug trafficking networks: How do drug traffickers manage multiple illicit drugs? *Social Networks*, 51, 135-147. doi:10.1016/j.socnet.2016.11.004
- Hughes, C. E., Chalmers, J., Bright, D. A. et McFadden, M. (2016a). *Trafficking in Multiple Commodities: Exposing Australia's Poly-drug and Poly-criminal Networks*. National Drug Law Enforcement Research Fund.
- Hughes, Chalmers, J., Bright, D. A. et McFadden, M. (2016b). Poly-drug trafficking: Estimating the scale, trends and harms at the Australian border. *International Journal of Drug Policy*, 31, 80-89. doi:10.1016/j.drugpo.2016.01.005
- Humphrey, T. et Gibbs Van Brunschot, E. (2017). Measurement Matters: Offense Types and Specialization. *Journal of Interpersonal Violence*. doi:10.1177/0886260517729401
- Iwanski, N. et Frank, R. (2014). The evolution of a drug co-arrest network. *Crime and networks*, 52-81.
- Jacobs, B. A. (1999). *Dealing crack: the social world of streetcorner selling*. Boston: Northeastern University Press.
- Jacques, S., et Wright, R. (2008). The relevance of peace to studies of drug market violence. *Criminology*, 46, 221-253

- Kazemian, L. et Le Blanc, M. (2007). Differential Cost Avoidance and Successful Criminal Careers: Random or Rational? *Crime & Delinquency*, 53(1), 38-63. doi:10.1177/0011128706294438
- Kleemans, E. R. et dePoot C. J. (2008). Criminal Careers in Organized Crime and Social Opportunity Structure. *European Journal of Criminology* 5, 69–98.
- Kopak, A. M., Vartanian, L., Hoffmann, N. G. et Hunt, D. E. (2014). The connections between substance dependence, offense type, and offense severity. *Journal of Drug Issues*, 44(3), 291–307.
- Liu, X., et Koirala, H. (2012). Ordinal regression analysis: Using generalized ordinal logistic regression models to estimate educational data. *Journal of Modern Applied Statistical Methods*, 11(1), 242-254.
- Lussier, P. (2005). The criminal activity of sexual offenders in adulthood: Revisiting the specialization debate. *Sexual Abuse*, 17(3), 269-292.
- Lynam, D. R., Piquero, A. R. et Moffitt, T. E. (2004). Specialization and the Propensity to Violence: Support from Self-Reports but Not Official Records. *Journal of Contemporary Criminal Justice*, 20(2), 215-228.
- Malm, A. et Bichler, G. (2011). Networks of Collaborating Criminals: Assessing the Structural Vulnerability of Drug Markets. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 48(2), 271-297. doi:10.1177/0022427810391535
- Malm, A., Bouchard, M., Decorte, T., Vlaemynck, M. et Wouters, M. (2017). More structural holes, more risk? Network structure and risk perception among marijuana growers. *Social Networks*, 51, 127-134. doi:10.1016/j.socnet.2017.01.006
- Markowitz, H. (1952). Portfolio Selection. *Journal of Finance*, 7 (1), 77-91.
- Mason, C. E. et Bjerk, D. (2011). The Market for Mules: Risk and Compensation of Cross-Border Drug Couriers. *SSRN Electronic Journal*. doi:10.2139/ssrn.1881212
- Mazerolle, P., Brame, R., Paternoster, R., Piquero, A., et Dean, C. (2000). Onset age, persistence, and offending versatility: Comparisons across gender. *Criminology*, 38(4), 1143-1172.
- Mazerolle, P. et McPhedran, S. (2019). Specialization and Versatility in Offending. Dans D. P. Farrington, L. Kazemian et A. R. Piquero (dir.), *The Oxford Handbook of Developmental and Life-Course Criminology* (p. 48-69). Oxford University Press. doi:10.1093/oxfordhb/9780190201371.013.4

- McCarthy, B., et Hagan, J. (1995). Getting into street crime : the structure and process of criminal embeddeness. *Social Science Research*, 24, 63-95.
- McCullagh, P. (1998). *Regression Models for Ordinal Data*, 35.
- McGloin, J. M., Sullivan, C. J. et Piquero, A. R. (2008). Aggregating to Versatility?: Transitions among Offender Types in the Short Term. *British Journal of Criminology*, 49(2), 243-264. doi:10.1093/bjc/azn072
- McGloin, J. M., and A. R. Piquero. “‘I Wasn’t Alone’: Collective Behaviour and Violent Delinquency.” *The Australian and New Zealand Journal of Criminology* 42, no. 3 (2009): 336–353.
- McGloin, J.M. et Piquero, A. R. (2010). On the Relationship between Co-Offending Network Redundancy and Offending Versatility. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 47(1), 63-90. doi:10.1177/0022427809348905
- McGloin, J. M., Sullivan, C. J., Piquero, A. R., et Pratt, T. C. (2007). Local life circumstances and offending specialization/versatility: Comparing opportunity and propensity models. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 44(3), 321-346.
- Meeson, J.-S. et Morselli, C. (2012). La violence et la résolution de conflits chez des trafiquants de cocaïne. *Criminologie*, 45(1), 213. doi:10.7202/1008383ar
- Miethe, T. D., Olson, J., et Mitchell, O. (2006). Specialization and persistence in the arrest histories of sex offenders: A comparative analysis of alternative measures and offense types. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 43, 204–229.
- Moffatt, S., Wan, W. et Weatherburn, D. (2012). Are drug arrests a valid measure of drug use? A time series analysis. *Policing: An International Journal of Police Strategies & Management*, 35(3), 458-467. doi:10.1108/13639511211250749
- Morselli, C. (2001). Structuring Mr. Nice: Entrepreneurial opportunities and brokerage positioning in the cannabis trade. *Crime, Law and Social Change*, 35(3), 203–244.
- Morselli, C., Grund, T. et Boivin, R. (2015). Network stability issues in a co-offending population. Dans *Crime prevention studies: Preventing crime and network analysis* (p. 47-65). Monsey : Criminal Justice Press.
- Morselli, C. et Tremblay, P. (2004a). Criminal achievement, offender networks and the benefits of low self-control. *Criminology*, 42(3), 773–804.

- Morselli, C. et Tremblay, P. (2004b). Délinquance, performance et capital social : une théorie sociologique des carrières criminelles. *Criminologie*, 37(2), 89-122.
- Moyle, L. et Coomber, R. (2015). Earning a Score: An Exploration of the Nature and Roles of Heroin and Crack Cocaine ‘User-dealers’. *British Journal of Criminology*, 55(3), 534-555. doi:10.1093/bjc/azu087
- Natarajan, M., Zanella, M. et Yu, C. (2015). Classifying the variety of drug trafficking organizations. *Journal of Drug Issues*, 45(4), 409–430.
- Naylor, R. T. (2003). Towards a general theory of profit-driven crimes. *British Journal of Criminology*, 43, 81-101.
- Nieuwbeerta, P., Blokland, A. A. J., Piquero, A. R. et Sweeten, G. (2011). A Life-Course Analysis of Offense Specialization Across Age: Introducing a New Method for Studying Individual Specialization Over the Life Course. *Crime & Delinquency*, 57(1), 3-28.
- Osgood, D. W., et Schreck, C. (2007). A new method for studying the extent, stability and predictors of individual specialization in violence. *Criminology*, 45, 273-312.
- Ouellet, F., Boivin R., Leclerc, C. et Morselli, C. (2013). Friends with(out) benefits: Co-offending and re-arrest. *Global Crime* 14:141–54
- Ouellet, F. et Bouchard, M. (2017). Only a Matter of Time? The Role of Criminal Competence in Avoiding Arrest. *Justice Quarterly*, 34(4), 699-726. doi:10.1080/07418825.2016.1219761
- Ouellet, F. et Laferrière, D. (2016). L’impact des réseaux criminels sur les trajectoires de diversification des activités illicites. Dans *Les réseaux criminels*. Montréal : Les Presses de l’Université de Montréal.
- Ouellet, F. et Tremblay, P. (2014). Épisodes d’inactivité et revenus criminels dans une trajectoire de délinquance. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 56(5), 527-562. doi:10.3138/CJCCJ.2013.F02
- Paoli, L. (2002). The paradoxes of organized crime. *Crime, law and social change*, 37(1), p. 51–97.
- Paoli, L. (2014). Types of organized crime. In: Bruinsma, G., Weisburd, D. (Eds.), *Encyclopedia of Criminology and Criminal Justice*. Springer, New York, p. 3376-3387.

- Paternoster, R., Brame, R., Piquero, A., Mazerolle, P., & Dean, C. W. (1998). The forward specialization coefficient: Distributional properties and subgroup differences. *Journal of Quantitative Criminology*, 14, 133–154.
- Pearson, G. et Hobbs, D. (2001). *Middle market drug distribution*. London : Home Office Research, Development and Statistics Directorate.
- Perreault, S. et S. Brennan (2010). « La victimisation criminelle au Canada 2009 », *Juristat*, vol. 30, no 2, produit no 85-002 au catalogue de Statistique Canada.[<http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2010002/article/11340-fra.htm#a26>] (Consulté le 16 mars 2020).
- Piquero, A.R., Oster, R. P., Mazerolle, P., Brame, R., et Dean, C. W. (1999). Onset age and offense specialization. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 36(3), 275-299.
- Piquero, A. R., Farrington, D. P., et Blumstein, A. (2003). The criminal career paradigm. *Crime and justice*, 30, 359-506.
- Piquero, N.L., Exum M. L., et Sally Simpson S. (2005). Integrating the Desire-For-Control and Rational Choice in a Corporate Crime Context, *Justice Quarterly* 22:252–280.
- Piquero, N.L., Schoepfer A, et Langton L. (2010). Completely Out of Control or the Desire to be in Complete Control?, *Crime & Delinquency* 56:627–647.
- Pollock, W., Hill, M. C., Menard, S. et Elliott, D. S. (2016). Predicting Consistency Between Officially Recorded and Self-Reported Records of Arrest. *American Journal of Criminal Justice*, 41(4), 623-644. doi:10.1007/s12103-016-9343-9
- Quetelet, A. (1831). *Research on the propensity to crime of different ages* Brussels: Hayez.
- Razali, N. M. et Wah, Y. B. (2011). Power comparisons of Shapiro-Wilk, Kolmogorov-Smirnov, Lilliefors and Anderson-Darling tests, 13.
- Reiss, A. J. (1988). Co-offending and criminal careers. Dans M. Tonry & N. Morris (Dir.), *Crime and justice: A review of research* (Vol. 10, pp. 117170). Chicago: University of Chicago Press
- Reuter, P. (1983) *Disorganized Crime: The Economics of the Visible Hand*, MIT Press, Cambridge, MA.
- Reuter, P. et Haaga, J. (1989). *The Organization of High-Level Drug Markets*.

- Rosenfeld, R. et Decker, S. H. (1999). Are arrest statistics a valid measure of illicit drug use? The relationship between criminal justice and public health indicators of cocaine, heroin, and marijuana use. *Justice Quarterly*, 16(3), 685-699. doi:10.1080/07418829900094311
- Rubin, J., Pardal, M., McGee, P., & Culley, D. (2013). 'Polymorphous criminal networks': considering criminal groups' engagement across markets. In, Trautmann, F., Kilmer, B., Turnbull, P. (Eds.), *Further Insights into Aspects of the EU Illicit Drugs Market*, 361-387.
- Schoepfer, A., Piquero, N. L. et Langton, L. (2014). Low Self-Control Versus the Desire-For-Control: An Empirical Test of White-Collar Crime and Conventional Crime. *Deviant Behavior*, 35(3), 197-214. doi:10.1080/01639625.2013.834758
- Sevigny, E. L. et Allen, A. (2015). Gun Carrying Among Drug Market Participants: Evidence from Incarcerated Drug Offenders. *Journal of Quantitative Criminology*, 31(3), 435-458. doi:10.1007/s10940-014-9233-6
- Sevigny, E. & Caulkins, J.P. (2004). Kingpins or Mules? An Analysis of Drug Offenders Incarcerated in Federal and State Prisons. *Criminology and Public Policy*, 3(3), 401-434.
- Shover, N. (1996). *Great pretenders: Pursuits and careers of persistent thieves*. Boulder, CO: Westview Press
- Simpson, E. H. (1949). Measurement of diversity. *Nature (London)*, 163:688.
- Statistique Canada. (2017). Calcul du mode. Repéré le 2020-06-18 à <https://www150.statcan.gc.ca/n1/edu/power-pouvoir/ch11/mode/5214873-fra.htm>
- Steffensmeier, D. J., et Ulmer, J. T. (2005). *Confessions of a dying thief: Understanding criminal careers and illegal enterprise*. New Brunswick, NJ: Transaction Books.
- Sullivan, C. J., McGloin, J. M., Pratt, T. C. et Piquero, A. R. (2006). Rethinking the "norm" of offender generality: Investigating specialization in the short-term. *Criminology*, 44(1), 199-226.
- Sullivan, C. J., McGloin, J. M., Ray, J. V., et Caudy, M. S. (2009). Detecting specialization in offending: comparing analytic approaches. *Journal of Quantitative Criminology*, 25(4), 419-441.
- Sûreté du Québec. (2008). Le programme Cisaille. Repéré à <http://www.sq.gouv.qc.ca/prevenir-la-criminalite/programmes/programme-cisaille.jsp>.

- Tolan, P. H. et Thomas, P. (1995). The implications of age of onset for delinquency risk II: Longitudinal data. *Journal of abnormal child psychology*, 23(2), 157-181.
- Tremblay, P. (1993). Searching for suitable co-offenders. Dans R. V. Clarke & M. Felson (Dir.), *Routine activity and rational choice* (Vol. 5, pp. 17-36). New Brunswick, NJ: Transactions Publishers.
- Tumminello, M., Edling, C., Liljeros, F., Mantegna, R. N. et Sarnecki, J. (2013). The Phenomenology of Specialization of Criminal Suspects. *PLOS One* 8(5): 1–8 (e64703).
- van der Geest, V. R., Weisburd, D. et Blokland, A. A. J. (2017). Developmental trajectories of offenders convicted of fraud: A follow-up to age 50 in a Dutch conviction cohort. *European Journal of Criminology*, 14(5), 543-565. doi:10.1177/1477370816677620
- Wolfgang, M. E., Figlio, R. M. et Sellin, T. (1972). *Delinquency in a birth cohort*. Chicago, University of Chicago Press.
- Wright, R. T., et Decker, S. H. (1997). *Armed Robbers in action: Stickups and street culture*. New England: Northeastern University Press.
- Wright, K. A., Pratt, T. C. et DeLisi, M. (2008). Examining Offending Specialization in a Sample of Male Multiple Homicide Offenders. *Homicide Studies*, 12(4), 381-398. doi:10.1177/1088767908323930

Annexe I

Afin de mesurer le score à l'index de diversification, les diverses infractions criminelles ont été regroupées en six catégories. Dans cette annexe, vous trouverez une énumération exhaustive des crimes et leur code associé constituant chacune des catégories. Ces dernières sont les crimes contre la personne, les crimes contre les biens, les crimes économiques, les crimes de marché, ainsi que les autres crimes.

Catégorie 1 : Crimes contre la personne

- 1310 Agression sexuelle grave
- 1320 Agression sexuelle armée
- 1330 Agression sexuelle
- 1340 Autre infraction sexuelle
- 1345 Contact sexuel
- 1350 Incitation à des contacts sexuels
- 1355 Exploitation sexuelle – autorité
- 1360 Inceste o 1365 Corruption d'enfant
- 1370 Leurre avec un ordinateur
- 1375 Relation sexuelle anale
- 1385 Voyeurisme
- 34554 Voyeurisme
- 3465 Leurre par ordinateur
- 1410 Voies de fait graves, niveau 3
- 1420 Agression armée ou lésions niveau 2
- 1430 Voies de fait, niveau 1
- 1440 Infliger illégalement des lésions
- 1450 Décharger une arme avec intention
- 14551 Usage arme à feu crime

- 14552 Braquer une arme à feu
- 14601 Voie de fait sur un policier
- 14602 Voie de fait sur un agent de la paix
- 1470 Négligence criminelle causant des lésions
- 1475 Trappes lésions corporelles
- 1480 Autres voies de fait
- 15101 Enlèvement
- 15102 Séquestration
- 1520 Prise d'otage
- 1525 Traite de personne
- 1530 Enlèvement moins 14 ans
- 1540 Enlèvement moins 16 ans
- 1550 Enlèvement ordonnance de garde
- 1560 Enlèvement sans ordonnance de garde
- 1570 Passage enfants étranger
- 16101 Vol qualifié sur une personne
- 16102 Vol qualifié dans un commerce
- 16103 Vol qualifié dans une institution financière
- 16104 Vol qualifié de véhicule
- 16105 Vol qualifié de véhicule blindé
- 16106 Vol qualifié de sac à main
- 16109 Autres vols qualifiés
- 16201 Extorsion – personne
- 16209 Extorsion – autre
- 1625 Harcèlement criminel
- 1626 Appels téléphoniques indécentes harassants
- 1630 Autre crime avec violence
- 1110 Meurtre au premier degré
- 1120 Meurtre au deuxième degré
- 1130 Homicide involontaire coupable

- 1140 Infanticide
- 1150 Négligence criminelle causant la mort
- 1160 Autre infraction entourant la mort
- 1210 Tentative de meurtre
- 1220 Conspiration de meurtre
- 1650 Autre infraction causant la mort/lésions (incendie et méfaits)
- 1660 Autre infraction causant la mort/lésions (explosifs)
- 16701 Intimidation générale article 423.1
- 16702 Intimidation personne système de justice
- 37101 Intimidation
- 37906 Intimidation personne justice
- 1640 Proférer des menaces
- 3310 Explosifs
- 3360 Usage arme à feu, fausse arme
- 3385 Usage dangereux d'armes à feu
- 3390 Documentation administrative relative arme à feu
- 3395 Entreposage non sécuritaire d'armes à feu

Catégorie 2 : Crimes contre les biens

- 21101 Incendie bien immobilier
- 21102 Incendie de véhicule routier
- 21103 Incendie de véhicule routier en mouvement sans collision
- 21109 Incendie autres biens
- 2121 Introduction par effraction (vol d'armes à feu)
- 21201 Introduction par effraction dans une résidence privée
- 21202 Introduction par effraction dans un camp, chalet, roulotte
- 21203 Introduction par effraction dans un établissement commercial ou public
- 21209 Autre introduction par effraction.
- 21301 Vol de plus de 5 000 \$ dans ou sur un véhicule

- 21303 Vol de plus de 5 000 \$ de sac à main
- 21304 Vol de plus de 5 000 \$ à la tire
- 21305 Vol de plus de 5 000 \$ à l'étalage
- 21306 Vol de plus de 5 000 \$ de bicyclette
- 21309 Autres vols de plus de 5 000 \$
- 21351 Vol automobile
- 21352 Vol de camion, d'autobus
- 21353 Vol de motocyclette
- 21354 Vol de tracteur, remorque
- 21355 Vol de véhicule récréatif, de construction, de ferme
- 21356 Vol de motoneige
- 21357 Vol de véhicule tout terrain
- 21359 Vol autre véhicule
- 21401 Vol de 5 000 \$ ou moins dans ou sur un véhicule
- 21403 Vol de 5 000 \$ ou moins de sac à main
- 21404 Vol de 5 000 \$ ou moins à la tire
- 21405 Vol de 5 000 \$ ou moins à l'étalage
- 21406 Vol de 5 000 \$ ou moins de bicyclette
- 21409 Autres vols de 5 000 \$ ou moins
- 2150 Recel
- 21701 Méfaits avec dommage de plus de 5 000 \$
- 21702 Méfaits avec dommage de 5000 \$ et moins
- 21703 Méfaits avec dommage de plus de 5 000 \$ sur un véhicule
- 21704 Méfaits avec dommage de 5000 \$ et moins sur un véhicule
- 21705 Méfaits (graffiti) avec dommage de plus de 5 000 \$
- 21706 Méfaits (graffiti) avec dommage de 5 000 \$ ou moins
- 21708 Biens de culte (religieux) 5 000 \$ ou moins
- 21707 Biens de culte (religieux) de plus de 5 000 \$
- 37301 Méfaits publics

Catégorie 3 : Crimes de marché

- 3110 Maison de débauche
- 3115 Prostitution, moins de 18 ans, vivre des produits de la prostitution
- 3120 Proxénétisme
- 3125 Prostitution moins de 18 ans, proxénétisme
- 3130 Autre acte de prostitution
- 3210 Maison de paris
- 3220 Maison de jeux
- 32301 Preneur aux livres
- 32302 Loterie illégale
- 32303 Autre jeu et paris
- 3455 Production et distribution de pornographie juvénile
- 34551 Production de pornographie juvénile
- 34552 Distribution de pornographie juvénile
- 34553 Possession de pornographie juvénile
- 4530 Fausses ordonnances de stupéfiants
- 4540 Supposition personne stupéfiants
- 5210 Substance trafic annexe III, IV
- 52101 Substance fin de trafic annexe III, IV
- 4610 Recyclage de produit de la criminalité (LRCDAS)
- 4990 Autres infractions à la LRCDAS
- 3365 Trafic d'armes
- 3370 Possession d'armes en contravention d'ordonnance
- 3375 Possession d'armes
- 3380 Import-export non autorisé d'armes à feu
- 3340 Arme à feu : vente acquisition
- 4230 Autre substance (trafic)
- 42301 Autre substance (possession en vue de trafic)
- 4430 Autre substance (production)

- 4330 Autre substance (import-export)

Trafic de drogue :

- 4210 Héroïne trafic
- 4220 Cocaïne trafic
- 42302 Crack trafic
- 4240 Cannabis trafic
- 4250 Méthamphétamines trafic
- 4260 Ecstasy trafic
- 4440 Cannabis culture

Possession de drogue en vue de trafic

- 42101 Héroïne possession en vue de trafic
- 42201 Cocaïne possession en vue de trafic
- 42303 Crack possession en vue de trafic
- 42401 Cannabis possession en vue de trafic
- 42501 Méthamphétamine possession en vue de trafic
- 42601 Ecstasy possession en vue de trafic

Production de drogue :

- 4440 Cannabis culture
- 44401 Cannabis hydroponique
- 44402 Cannabis en terre
- 4450 Méthamphétamine production
- 4460 Ecstasy production
- 4310 Héroïne import-export
- 4320 Cocaïne import-export
- 43301 Crack import-export
- 4340 Cannabis import-export
- 4350 Méthamphétamines import-export

- 4360 Ecstasy import-export

Catégorie 4 : Crimes économiques

- 21601 Fraude par carte de service
- 21602 Fraude par chèque
- 21603 Fraude par guichet automatique
- 21604 Obtention frauduleuse gîte-nourriture
- 21605 Obtention frauduleuse de transport
- 21606 Fraude de changement d'étiquette
- 21607 Supposition de personne
- 21608 Fausse réclamation gouvernementale
- 21609 Autre fraude
- 21610 Fraude par télémarketing
- 21611 Fraude valeurs mobilières, instrument financier
- 21612 Fausse réclamation d'assurance
- 21613 Fraude par ordinateur
- 21614 Clonage cartes de service
- 21699 Autres fraudes
- 37901 Vente pyramidale
- 37902 Corruption fonctionnaires
- 37903 Malversation
- 37904 Valeurs mobilières
- 37905 Valeurs immobilières
- 37909 Autre infraction de fraude en commerce
- 3820 Infraction relative à la monnaie (reproduction, mutilation)

Catégorie 5 : Autres crimes

- 3410 Infraction aux règles de liberté sous caution/empreintes
- 3420 Utilisation de monnaie contrefaite
- 3430 Troubler la paix

- 3440 Évasion d'une garde légale
- 3450 Action indécente
- 3460 Acte contraire aux bonnes mœurs
- 3470 Nuire à un fonctionnaire public ou à un agent de la paix
- 3480 Détenu en liberté illégale
- 3490 Intrusion de nuit
- 3510 Défaut de comparaitre
- 3520 Manquement aux conditions de la probation
- 3530 Intimidation téléphone
- 3540 Menaces (biens, animaux)
- 3550 Encouragement au génocide
- 3560 Incitation publique à la haine
- 3570 Enregistrement illégal d'un film
- 37109 Autres infractions contre l'ordre public
- 37201 Biens ou services à des fins terroristes
- 37302 Appel à la bombe (si négatif)
- 37309 Autre infraction (article 119-148 Code criminel)
- 3740 Nuisance publique
- 3750 Atteinte à la vie privée
- 3770 Infraction contre la réputation et la personne
- 3780 Infraction contre un droit de propriété
- 38101 Fausse alarme d'incendie
- 38102 Cruauté envers un animal
- 38109 Autre acte volontaire prohibé concernant les biens
- 3830 Tentatives, complot, complicité
- 38401 Charger une personne de commettre une infraction au profit
- 38402 Infraction au profit
- 38403 Participation aux activités organisation terroriste
- 3890 Recyclage produits de la criminalité (Code criminel)
- 39999 Toute autre infraction au Code criminel